

RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Commune d'Aire-la-Ville



Exercice 2022

Impressum exercice 2022

RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE LA COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE

Conformément aux prescriptions de la loi cantonale du 13 avril 1984 sur l'Administration des communes, le rapport administratif et financier de l'exercice 2022 de la commune d'Aire-la-Ville présente les différentes actions menées par les Autorités politiques en 2022.

Éditeur responsable

Mairie d'Aire-la-Ville

Graphisme

Candy Factory

Photos et images

Dominique Novelle, Christine Rambach, Arthur Schneider, Alexandre Masset, Jennifer Delafontaine, Claire Sneiders, Intuition Design, Inline Hockey Club, Candy Factory, Antigel, La Nuit est Belle, Association des communes de la Champagne pour le Burkina Faso, Association les amis du Tibet, Association Kombit, Association Assamba

Mairie d'Aire-la-Ville

Rue du Vieux-Four 50
1288 Aire-la-Ville
022 757 48 29
info@aire-la-ville.ch
www.aire-la-ville.ch



Horaires ouverture public

Mardi 15h00 – 19h00
Vendredi 08h00 – 11h30

L'Exécutif reçoit sur rendez-vous



Aire-la-Ville
european energy award

Table des Matières

EXERCICE 2022

4-5

Une heureuse reprise !

LE MESSAGE DU MAIRE

6

Autorités communales

LÉGISLATURE 2020-2025

1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

7

Composition des commissions

LÉGISLATURE 2020-2025

1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

8-13

Séances du Conseil municipal

LÉGISLATURE 2020-2025

1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

14-17

Administration générale

APERÇU DE L'ANNÉE 2022

18-19

Ordre et sécurité publics,
défense

APERÇU DE L'ANNÉE 2022

20-21

Formation

APERÇU DE L'ANNÉE 2022

22-25

Culture, sport et loisirs

APERÇU DE L'ANNÉE 2022

26-29

Sécurité sociale

APERÇU DE L'ANNÉE 2022

30

Transport

APERÇU DE L'ANNÉE 2022

31-32

Protection de l'environnement
et aménagement du territoire

APERÇU DE L'ANNÉE 2022

33

Introduction du Maire

COMPTES ANNUELS 2022

34

Bilan

COMPTES ANNUELS 2022

35-41

Compte de résultats

COMPTES ANNUELS 2022

42-57

Annexes aux comptes

COMPTES ANNUELS 2022

58-59

Rapport de l'organe de contrôle

COMPTES ANNUELS 2022

60-65

Comptes annuels 2022

**FONDATION COMMUNALE
POUR LE CHAUFFAGE**

66-71

Comptes annuels 2022

**COMPTES ANNUELS 2021
FONDATION « LES CHOUETTES »**

72-77

Comptes annuels 2022

**FONDATION POUR LES STRUCTURES
D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON
ET AIRE-LA-VILLE**

Une heureuse reprise !

LE MESSAGE DU MAIRE

Pendant cette année 2022, le travail politique et administratif a pu se dérouler sans les contraintes liées à la pandémie des deux années précédentes, ce qui a été très agréable.



**Madame l'Adjointe, Monsieur l'Adjoint,
Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil municipal,
Chères Aériennes et chers Aériens,**

Pendant cette année 2022, le travail politique et administratif a pu se dérouler sans les contraintes liées à la pandémie des deux années précédentes, ce qui a été très agréable.

Le Conseil municipal ainsi que les commissions ont pu travailler sereinement, en présentiel et sans distance de sécurité sanitaire. Gageons que ces impératifs ne sont qu'un mauvais souvenir et ne se reproduiront plus.

Malheureusement, la guerre en Ukraine a éclaté. La Suisse, les Cantons, les Communes et la population ont été sollicités pour apporter une aide ainsi que pour accueillir des réfugiés. Je souligne l'engagement de plusieurs familles aériennes qui ont ouvert la porte de leur foyer à des Ukrainiennes et Ukrainiens. Ce conflit a également entraîné des répercussions sur l'organisation de la protection civile, notamment la gestion des abris, destinés à accueillir la population. Ces derniers, depuis de nombreuses années, avaient été mis à disposition,

dans pratiquement toutes les communes du canton de Genève, d'associations ou de groupements. Pour répondre à la demande de la Confédération, la Commune d'Aire-la-Ville s'est résolue à demander aux utilisateurs de quitter les lieux. Ces abris ont été vidés, nettoyés et rafraîchis et pourront accueillir la population en cas d'alerte.

D'autre part, une des conséquences, pour les pays européens, du conflit entre l'Ukraine et la Russie, est l'augmentation des coûts de l'énergie. La Commune d'Aire-la-Ville n'a pas été épargnée et a dû négocier en tenant compte des prix du marché. Un prix moyen acceptable a pu être obtenu auprès des SIG pour les trois prochaines années, qui aura tout de même une incidence non négligeable sur les factures d'électricité.

Une fois n'est pas coutume, la population d'Aire-la-Ville a été sollicitée pour la dénomination de chemins. En effet, le Canton a demandé à la Commune de soumettre deux propositions de

Une heureuse reprise !

LE MESSAGE DU MAIRE

noms pour deux chemins qui n'avaient encore aucune dénomination officielle. C'est chose faite. La population a donc été conviée à faire des propositions. En novembre 2022, le Conseil municipal a validé les dénominations des chemins des Aspergettes, déjà connu, et des Chevreuils. Ces dénominations doivent encore faire l'objet d'une validation par le Conseil d'État.

2022 a également vu le pont de Peney fermé à la circulation pendant les deux mois d'été. Cet ouvrage d'art de 80 ans a subi, au fil du temps, quelques dérèglements structurels. Cette première intervention a permis de le mettre aux normes. Une deuxième intervention, à l'horizon 2025, permettra d'intervenir au niveau de l'élargissement du plateau et d'intégrer une piste cyclable.

C'est avec une grande joie et une certaine émotion que nous avons pu célébrer la Fête nationale. Durant la partie officielle, Monsieur André Schneider, Directeur général de l'Aéroport de Genève, a quelque peu rassuré notre population durant son discours sur l'évolution du trafic pour les prochaines années. Je le remercie encore vivement d'avoir accepté notre invitation.

Je souhaite également revenir sur la magnifique performance du Inline Hockey Club Aire-la-Ville. En effet, deux équipes ont gagné leur championnat respectif et passé en ligue nationale A pour l'une et en première ligue pour l'autre. Vive le sport à Aire-la-Ville !

Je relève à nouveau l'engagement et le travail de toutes les associations et sociétés communales, qui permettent de se rencontrer, pratiquer un sport, un loisir. La vie d'une commune existe, entre autres, grâce à l'implication de personnes bénévoles.

D'autre part, il me tient à cœur de soulever que les nombreuses tâches quotidiennes sont réalisées de manière très professionnelle et avec enthousiasme par le personnel communal. Madame Claire Sneiders, secrétaire générale, a su apporter, depuis 2020, un dynamisme et développer une belle collaboration entre le personnel. Elle est secondée, au niveau du secrétariat, de Madame Jennifer Delafontaine qui s'est impliquée sans compter et avec beaucoup de compétences depuis juin 2021. Au nom de l'Exécutif, je remercie l'équipe en place qui répond aux sollicitations et trouve des solutions à tous les petits et grands soucis qui doivent être résolus, parfois sans attendre.

Une gestion rigoureuse des dépenses fait également partie de notre quotidien. L'exercice comptable 2022 se solde avec des chiffres excédentaires (CHF 171'275.51). Les comptes ont été audités par Fidusafe, en charge de la supervision des comptes annuels. Un grand merci également à Madame Véronique Duperrier et à la Fiduciaire F.I. Fides Immo Sarl pour leur précieux soutien tout au long de l'année.

Pour terminer, un petit mot pour vous, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal ; par votre engagement et la connaissance de vos dossiers, nous avons pu mener à bien les différentes tâches concernant la gestion de la Commune. Merci.

Quant à l'Exécutif, nous travaillons dans un esprit constructif qui a pour objectif la bonne marche de notre Commune. Merci à vous deux.

Dominique Nouvelle
Maire

Autorités communales

LÉGISLATURE 2020-2025
1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022



Exécutif

Maire	Dominique Nouvelle
Adjointe	Christine Rambach
Adjoint	Michel Apothéloz

Conseil municipal

(composition du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022)

Membres	■ Delfina Guardiola ■ Nathalie Henriod ■ Irène Maio ■ Véronique Moullet Bouchardy ■ Nassima Lagrouni (dès le 1 ^{er} juin 2022) ■ Bansoa Sigam (jusqu'au 31 mai 2022) ■ Jonathan Christin ■ Bertrand Fumeaux ■ Stéphane Joye ■ Livio Lanza ■ José Noda Gonzalez ■ André Philipp ■ Pascal Raemy ■ Ludovic Zbinden
■ Entente	
■ Alternative	

Bureau du Conseil municipal

(composition 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023)

Président	Ludovic Zbinden
Vice-Présidente	Véronique Moullet Bouchardy
Secrétaire	Nathalie Henriod

Composition des commissions

LÉGISLATURE 2020-2025
1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

Finances

Exécutif	Dominique Novelle, Maire
Président	José Noda Gonzalez
Membres	Nathalie Henriod, Véronique Moullet Bouchardy, Bertrand Fumeaux, Stéphane Joye, André Philipp

Bâtiments

Exécutif	Dominique Novelle, Maire
Président	Livio Lanza
Membres	Delfina Guardiola, Nathalie Henriod, André Philipp, Pascal Raemy, Ludovic Zbinden

Routes, déchets, espaces verts

Exécutif	Dominique Novelle, Maire
Président	André Philipp
Membres	Irène Maio, Jonathan Christin, Bertrand Fumeaux, Livio Lanza, José Noda Gonzalez

Naturalisation

Exécutif	Dominique Novelle, Maire
Présidente	Nathalie Henriod
Membres	Delfina Guardiola, Nassima Lagrouni, Bertrand Fumeaux, José Noda Gonzalez, Ludovic Zbinden

École, petite enfance

Exécutif	Christine Rambach, Adjointe
Président	Jonathan Christin
Membres	Nathalie Henriod, Nassima Lagrouni, Livio Lanza, Pascal Raemy, Ludovic Zbinden

Sociale

Exécutif	Christine Rambach, Adjointe
Présidente	Irène Maio
Membres	Delfina Guardiola, Nassima Lagrouni, Jonathan Christin, Bertrand Fumeaux, Livio Lanza

Culture, manifestations

Exécutif	Christine Rambach, Adjointe
Présidente	Nassima Lagrouni
Membres	Nathalie Henriod, Irène Maio, Jonathan Christin, Bertrand Fumeaux, André Philipp

Sports, loisirs, mobilité douce

Exécutif	Michel Apothéloz, Adjoint
Président	Pascal Raemy
Membres	Véronique Moullet Bouchardy, Bertrand Fumeaux, Stéphane Joye, Livio Lanza, José Noda Gonzalez

Aîné-e-s : animations, sorties

Exécutif	Michel Apothéloz, Adjoint
Présidente	Véronique Moullet Bouchardy
Membres	Delfina Guardiola, Nathalie Henriod, Irène Maio, Bertrand Fumeaux, Stéphane Joye

Sécurité : feu, police, protection civile

Exécutif	Michel Apothéloz, Adjoint
Président	Stéphane Joye
Membres	Nathalie Henriod, Véronique Moullet Bouchardy, Livio Lanza, Pascal Raemy, Ludovic Zbinden

Note Madame Nassima Lagrouni, dès le 1^{er} juin, a repris les commissions de Madame Bansoa Sigam.

Séances du Conseil municipal

LÉGISLATURE 2020-2025
1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

Extraits des procès-verbaux des séances
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Les procès-verbaux dans leur intégralité peuvent
être consultés sur le site internet communal :
www.aire-la-ville.ch/conseil-municipal



Séance du 31 janvier 2022

Communications du Président du Conseil municipal, du Maire et des Adjoint-e-s

- Stationnement sur la commune : une réflexion a été lancée et une rencontre a eu lieu avec la Fondation des parkings pour envisager d'autres mesures.
- Crèche d'Aire-la-Ville – fonctionnement : l'équipe éducative constituée a pris ses marques dès le 6 janvier et a pu se préparer à l'accueil des enfants.
- Amicale des Aînés d'Aire-la-Ville (AAA) : Messieurs Yves Delieutraz et Gérald Meylan ont informé par courrier le Conseil municipal de leur décision d'arrêter leur activité bénévole au profit de l'Amicale des Aînés d'Aire-la-Ville au 31 décembre 2021.
- Responsable des espaces extérieurs : l'Exécutif informe avoir engagé un nouveau collaborateur dès le 1^{er} février 2022 à 60 %.
- Stationnement : l'Exécutif informe qu'avec l'ouverture de la crèche, une nouvelle réglementation a été mise en place aux chemins du Vieux-Bac et de Mussel.

Délibération

- ✓ Approbation de la dotation financière du capital de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville.

Séances du Conseil municipal

LÉGISLATURE 2020-2025
1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

Séance du 23 mars 2022

Présentation

- Pôle Bio.

Communications du Président du Conseil municipal, du Maire et des Adjoint-e-s

- Abris de la protection civile : suite au conflit en Ukraine, la Confédération exige que les abris de la protection civile puissent être mis à disposition sous 24 h.
- Solidarité Ukraine : la compagnie des sapeurs-pompiers d'Aire-la-Ville a donné du matériel, sur initiative du SIS, pour les pompiers ukrainiens.

Séance du 27 avril 2022

Communications du Président du Conseil municipal, du Maire et des Adjoint-e-s

- Association Raid Nature : Monsieur Xavier Delley, Président, remercie la Commune suite à la fin de l'Association après 32 ans.
- Chemin des Aspergettes : le Canton a interpellé le Commune pour officialiser la dénomination de ce chemin et nommer la partie qui se sépare au niveau du chemin des Trois-Nants.

Comptes 2021

- Présentation / rapport de vérification des comptes.



Séances du Conseil municipal

LÉGISLATURE 2020-2025
1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

Séance du 11 mai 2022

Présentation

- Pont de Peney – travaux : présentation par le Canton.

Communications du Président du Conseil municipal, du Maire et des Adjoint-e-s

- Madame Bansoa Sigam : démission de son mandat de Conseillère municipale.
- L'Épi : Madame Dominique Howald, gérante de l'Épi, souhaite remettre l'épicerie.

Délibération

- ✓ Approbation des modifications apportées au règlement du Conseil municipal du 13 novembre 2006.
- ✓ Approbation des comptes 2021 dans leur intégralité y compris les crédits budgétaires supplémentaires.

Motion

- Essenti'elle : motion proposée par Madame Bansoa Sigam.

Séance du 20 juin 2022

Prestation de serment

- Madame Nassima Lagrouni, nouvelle Conseillère municipale.

Communication du Président du Conseil municipal, du Maire et des Adjoint-e-s

- Bons de solidarité : en juin 2021, 436 bons ont été envoyés aux foyers de la commune. À ce jour, 223 bons ont été utilisés (l'Épi 78, la buvette de la zone sportive 23, le Café du Levant 97 et le domaine de l'Esizer 25).

Délibérations

- ✓ Désignation de Madame Nassima Lagrouni au sein des commissions.
- ✓ Approbation des comptes 2021 de la Fondation les Chouettes.
- ✓ Approbation des comptes 2021 de la Fondation communale pour le chauffage.

Séances du Conseil municipal

LÉGISLATURE 2020-2025
1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

Séance du 21 septembre 2022

Présentation

- Label Cité de l'énergie et plan d'action de la Commune.

Rapports de commissions

- Rapports des commissions sur l'étude du budget 2023.

Séance du 17 octobre 2022

Rapports de commissions

- Éclairage public : modification du budget de la commission qui comprend l'intervention sur des candélabres pour permettre une gestion modulable de l'éclairage public et des économies d'énergie.

Communications du Président du Conseil municipal, du Maire et des Adjoint-e-s

- Concours des communes fleuries : la Commune d'Aire-la-Ville a été récompensée pour ses décorations florales et a reçu le troisième prix des communes de moins de 1'500 habitants et le premier prix pour les fontaines fleuries.



Séances du Conseil municipal

LÉGISLATURE 2020-2025
1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

Séance du 17 octobre 2022

Communications du Président du Conseil municipal, du Maire et des Adjoint-e-s

- Inline Hockey Club : félicitations à la 1^{ère} équipe qui est devenue championne suisse de LNB et évoluera la saison prochaine en LNA ainsi qu'à la 2^{ème} équipe qui est devenue championne suisse de 2^{ème} ligue et évoluera la saison prochaine en 1^{ère} ligue.

Budget 2023

- Étude.

Communications du Président du Conseil municipal, du Maire et des Adjoint-e-s

- ✓ Approbation du nom de chemin des Aspergettes pour la portion de voie partant du chemin de la Chênaz jusqu'au chemin du Bois-de-la-Pesse.
- ✓ Approbation du nom de chemin des Chevreuils pour la portion de voie partant du chemin des Trois-Nants jusqu'au chemin des Aspergettes.



Séances du Conseil municipal

LÉGISLATURE 2020-2025
1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022



13

Séance du 5 décembre 2022

Délibérations

- ✓ Approbation des indemnités allouées en 2023 au Maire, Adjoint.e.s et membres du Conseil municipal.
- ✓ Approbation du crédit pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU).
- ✓ Approbation du montant de la taxe professionnelle communale pour 2023.
- ✓ Approbation du budget de fonctionnement 2023.
- ✓ Approbation de l'amortissement complémentaire en 2022 sur le crédit de la zone 20, chemins du Vieux-Bac et du Pré-Guillot.
- ✓ Approbation de l'amortissement complémentaire en 2022 sur le crédit du collecteur de la Dronde.
- ✓ Approbation de l'acquisition d'un bien immobilier.

Administration générale

APERÇU DE L'ANNÉE 2022

Conseil municipal

Le Conseil municipal s'est réuni neuf fois, en retrouvant ses marques dans la salle du Conseil municipal.

L'ensemble des membres du Conseil municipal est remercié pour son engagement et le sérieux dont il a fait preuve dans le traitement des dossiers.

Exécutif

Chacun de nous prend très à cœur sa mission et fournit un investissement à 100 % dans ses dicastères respectifs. C'est un travail passionnant qui demande un engagement important.

Le travail d'un magistrat, plus particulièrement dans une petite commune, est complexe. En effet, il assume plusieurs casquettes. Il doit être force de propositions, gérer les finances de ses dicastères, être à l'écoute de la population et de ses besoins, traiter – avec l'aide du personnel communal – de nombreux dossiers dont les thématiques nécessitent de développer de multiples compétences.

Travailler au sein d'un Exécutif demande une grande disponibilité, représente un défi pour trouver des solutions, même au niveau d'Aire-la-Ville, pour répondre à toutes les sollicitations tant des membres du Conseil municipal que de la population.

Il peut arriver qu'une décision ne soit pas toujours bien comprise de l'extérieur. Cependant, toutes les décisions prises le sont dans l'intérêt de la Commune et de ses administrés.



Administration générale

APERÇU DE L'ANNÉE 2022

Services généraux

→ Ressources humaines

En 2022, sur proposition de l'Exécutif et validation par le Conseil municipal, un poste de responsable des espaces extérieurs a été ouvert. Pour rappel, jusqu'à ce jour, l'entretien des espaces extérieurs était confié à des entreprises privées.

Afin de permettre notamment d'offrir une présence régulière et répondre à toutes les tâches qui n'étaient pas comprises dans les mandats conclus avec les entreprises, il a été jugé indispensable à l'Exécutif d'ouvrir un poste à l'interne de l'administration communale.

→ Communication

Le bulletin d'information communal est devenu un incontournable de la communication entre la Mairie et la population. Les quatre éditions trimestrielles permettent d'offrir une visibilité sur les décisions et informations des Autorités communales, ainsi que des activités proposées par les associations villageoises. Les prestations délivrées aux habitantes et habitants, sociales, culturelles ou environnementales sont également régulièrement relayées.

En 2022, nous avons souhaité revisiter le site internet communal afin de permettre une communication plus lisible et conviviale. En effet, il nous tenait à cœur de pouvoir simplifier la recherche d'informations utiles par une utilisation plus pratique.

Cet outil de communication, complémentaire au bulletin d'information, permet aux visiteurs d'être tenus informés des mises à jour des différents événements ou d'y retrouver rapidement des informations officielles.

→ Mérite aérien 2022

Deux Mérites ont été décernés lors de l'Apéritif communal du 23 janvier 2023 :

- Distinction performance sportive : Madame Léa van Leemput qui a remporté, avec son équipe de volleyball le *Servette Star Onex*, le titre de championne suisse de première ligue nationale ainsi qu'une 2^{ème} place aux championnats suisses de beach-volley.
- Distinctions sociale et environnementale : Raid Nature, Monsieur Xavier Delley en qualité de Président et fondateur de l'association qui, accompagné de bénévoles, a offert pendant 32 ans la possibilité à plus de 18'000 personnes de se fournir gratuitement de matériel sportif.

Les Autorités communales leur adressent leurs chaleureuses félicitations.



Administration générale

APERÇU DE L'ANNÉE 2022

Immeubles administratifs

→ Immeubles administratifs

Divers achats de machines ont été effectués :

- Autolaveuse, aspirateur robot, batteries ;
- remplacement du défibrillateur (salle polyvalente) ;
- plusieurs tapis en caoutchouc ont été changés devant les seuils d'entrée de nos bâtiments pour cause d'usure.

→ Entretien

Voici quelques travaux qui ont été effectués :

- modification du central téléphonique de la Mairie ;
- lessivage et peinture du local de poterie ;
- mise aux normes des abris de la protection civile ;
- remplacement des grilles caillebotis de la salle polyvalente ;
- finition de la mise aux normes de l'éclairage des classes de l'école primaire.

Monsieur Arthur Schneider, responsable des bâtiments, travaille toujours avec beaucoup de sérieux tout en faisant face, tout au long de l'année, aux diverses demandes des utilisateurs et utilisatrices des locaux. Il veille également à faire respecter les exigences de la Commune aux entreprises qui interviennent ponctuellement.

Quant à Monsieur Paulo Lopes, employé polyvalent, qui a rejoint l'administration communale à fin 2021, absolument rien n'a changé dans la qualité de son travail, ce qui nous conforte dans la décision de l'avoir intégré au personnel communal.

Concernant la crèche, c'est Madame Claudia Lopes, employée du restaurant scolaire et nettoyage, qui assume l'entretien de ce nouveau bâtiment à notre pleine et entière satisfaction. Cette nouvelle tâche est complémentaire à son travail au restaurant scolaire.

→ Énergie

En ce qui concerne l'énergie, en général, il est toujours difficile d'évaluer son coût année par année. En 2022, la consommation d'énergie a été parfaitement maîtrisée.

La guerre en Ukraine a eu un impact sur les tarifs de l'électricité notamment. En 2022, la Commune a pu bloquer, avec les SIG, les nouveaux tarifs pour les trois prochaines années. Malgré de bonnes négociations des tarifs, l'augmentation des coûts de l'énergie aura un impact non négligeable sur le budget 2023.

→ Jobs jeunes

Toutes les grandes manifestations communales ont à nouveau pu avoir lieu en 2022 : fêtes des promotions, du 1^{er} Août et de l'Escalade.

Outre la joie de pouvoir se réunir à nouveau, nous avons pu proposer une nouvelle fois des petits jobs rémunérés (au salaire minimum) pour des jeunes de la commune.

Des petits jobs ont également pu être proposés pour différentes tâches de petits travaux et d'entretien, mais également lors de l'inauguration de la crèche.

C'est au total 52 petits jobs qui ont été effectués par 28 jeunes.



Administration générale

APERÇU DE L'ANNÉE 2022

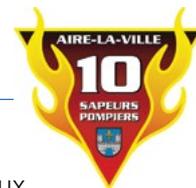
État civil

ÉVÉNEMENTS SURVENUS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	2022
Naissances dans la commune	0
Décès dans la commune	3
Mariages célébrés à Aire-la-Ville	1
Formalité en vue d'un mariage, fiancé-e-s domicilié-e-s à Aire-la-Ville	0
Autorisations de mariage délivrées	0
Certificats de capacité matrimoniale délivrés	0
Légalisations documents (formalités mariages)	0
Séjours illégaux (formalités mariages)	0
Formalité en vue de l'enregistrement d'un partenariat	0
Enregistrement d'un partenariat, domicile à Aire-la-Ville	0
Reconnaisances en paternité	2
Déclarations de nom	0
Enregistrement d'un partenariat cantonal	0
Résiliation d'un partenariat cantonal	0
Naturalisations confirmées (dossiers / nombre de personne)	2 / 2
Actes d'état civil délivrés	42
Mandats pour cause d'incapacité	0
Procédure en vue d'une naturalisation et demande d'actes (dossiers / nombre de personne)	5 / 5
Légalisation de documents (naturalisation)	0

Note Ces informations sont transmises par l'arrondissement de l'État civil de Bernex et ne concernent pas les naissances à la maternité.

Ordre et sécurité publics, défense

APERÇU DE L'ANNÉE 2022



Compagnie des sapeurs-pompiers volontaires

La compagnie est toujours dirigée par un chef de corps ad intérim en la personne du Premier Lieutenant Arthur Schneider.

L'effectif au 31 décembre est de 25 sapeurs dont une femme.

- Départ à la retraite : Sergent Marc Duvillard, Appointé Yvan Gaillard, Fourrier Laurent Chacun
- Démission : Sapeur Theo Fridez
- Admission : Aspirant Alessio Castrovinci
- Mutation : Lieutenant Yannick Novelle au grade de Sergent
- Nomination : aucune

La compagnie des sapeurs-pompiers volontaires d'Aire-la-Ville a poursuivi son partenariat et sa collaboration avec celle de Cartigny. Le programme des exercices de la compagnie a pu être maintenu. Les cinq exercices prévus ont été réalisés dont quatre en commun avec les sapeurs-pompiers volontaires de Cartigny.

Les porteurs d'appareils respiratoires ont effectué six exercices supplémentaires.

La compagnie a été inspectée par l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) durant l'année sur une partie administrative – en contrôlant la tenue des documents – et une partie pratique. Cette deuxième partie consistait en une alarme surprise pour permettre d'évaluer le temps de réponse du chef d'intervention (CI) (dans les trois minutes) et le temps d'intervention des sapeurs-pompiers volontaires qui ne doit pas dépasser les quinze minutes. Tout a été validé par l'organe de contrôle.

En termes d'interventions, les CI d'Aire-la-Ville sont intervenus à sept reprises sur la commune d'Aire-la-Ville et à quatre reprises sur la commune de Cartigny.

Les CI de Cartigny sont intervenus à deux reprises sur notre commune.

Les sapeurs ont été engagés à onze reprises entre les deux communes.

Pour les formations, il y a eu une école de formation de base et trois cours feux bleus.

De plus, la compagnie est responsable du contrôle des bouches et poteaux incendie répartis sur tout le territoire communal. Ce ne sont pas moins de 37 sites que les sapeurs ont vérifiés lors du cinquième exercice.

Toutes les manifestations ayant repris, nos vaillants soldats du feu ont à nouveau pu apporter leur soutien, toujours très apprécié, aux différentes manifestations organisées par la Commune.

D'autre part, la compagnie s'est engagée, le 3 décembre, pour récolter des fonds en faveur du Téléthon 2022, avec le fort soutien logistique et financier de la Commune. Elle a proposé un moment convivial, sous le couvert de la ferme Schneider : soupe à la courge et raclette, accompagnées d'animations musicales. La générosité des participants a permis de sortir un bénéfice de CHF 2'271.-, reversé au Téléthon.

En 2022, une nouvelle collaboration est à signaler au niveau des semaines de piquet assumées par les CI. En effet, depuis le mois de septembre 2022, les CI d'Avully prêtent main forte au groupe de CI d'Aire-la-Ville et Cartigny, dans le but de le soulager des semaines d'astreinte.

À la demande du Service d'incendie et de secours (SIS), du matériel a été récolté en faveur des pompiers ukrainiens. La compagnie s'est mobilisée pour effectuer un tri des anciens équipements et matériels et les a acheminés à la caserne principale du SIS. Ce dernier a effectué un transport groupé de tout le matériel récupéré des divers corps de sapeurs-pompiers, à destination de la Pologne.

Ordre et sécurité publics, défense

APERÇU DE L'ANNÉE 2022

Surveillance

→ Police municipale

La collaboration constructive que l'Exécutif et la police municipale de Bernex entretiennent au travers d'une convention continue de porter ses fruits.

Ce partenariat est basé sur les trois axes que sont la prévention, la dissuasion et la répression. Cette dernière n'étant appliquée qu'en dernier ressort.

Les agents de police municipale assurent une présence hebdomadaire de quatre heures. Ils ont mené, comme chaque année, des actions de sécurité routière lors des rentrées scolaires.

La tranquillité prévaut dans la commune où aucun événement majeur n'a été recensé.

→ Espaces publics

Depuis 2021, un mandat a été confié à la société de surveillance Securitas afin d'assurer la tranquillité nocturne des habitants du centre de la commune notamment, et prévenir les incivilités.

Des rondes pédestres sont effectuées dans le périmètre comprenant la zone sportive et de détente, la salle polyvalente, l'école, la Mairie et la crèche.

Au vu des bons résultats, il a été décidé, dès 2022, d'élargir le mandat de janvier à décembre les vendredis et samedis soir.

SIS

Dans les missions qui leurs sont propres, les pompiers professionnels du Service d'incendie et de secours (SIS) sont intervenus 28 fois sur le territoire communal.

Protection civile

Le travail de la protection civile intercommunale (PCi), sous le commandement du Major Christian Sudan avec le soutien de son État-Major, est revenu à une certaine normalité bien que la menace de la Covid-19 plane toujours sur nos têtes, à laquelle est venue s'ajouter la guerre en Ukraine et ses conséquences en Suisse.

Un cours de répétition de trois jours a eu lieu à la mi-juin lors duquel ces sujets ont été abordés. Divers cours et formations en lien notamment avec un blackout électrique ont également été organisés. Un exercice d'envergure sera mis sur pied dans le courant du printemps 2023.

Formation

APERÇU DE L'ANNÉE 2022

Scolarité obligatoire

→ École

La rentrée scolaire 2022-2023 a accueilli 104 élèves, âgés de 4 à 12 ans, répartis dans cinq classes de la 1 P à la 8 P, soit une diminution d'effectifs de 17 élèves, ce qui a entraîné la fermeture d'une classe.

→ Sorties scolaires

Pour l'année scolaire 2021-2022, les cours de piscine ont eu lieu entre mai et juin 2022, soit après les restrictions liées à la pandémie. Le trajet à la piscine de Bernex s'effectue avec un bus qui achemine tous les élèves de l'école sur une demi-journée. Trois trajets sont nécessaires et leur coût est pris en charge par la Commune.

Concernant le financement des sorties et camps scolaires, jusqu'en juin 2022, une participation était demandée aux parents et une subvention communale couvrait les frais. Depuis septembre 2022, la participation financière demandée aux parents est à présent prise en charge par les Communes, conformément à l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 concernant la gratuité de l'enseignement obligatoire en Suisse avec, pour conséquence, la gratuité des sorties scolaires obligatoires, à l'exception des frais de repas pour les sorties avec nuitées. Suite à cet arrêt et aux débats parlementaires consécutifs sur le sujet, le Grand Conseil a modifié la loi sur l'instruction publique (LIP) en adoptant la loi n° 12475, le 25 février 2022.

Après une solution financière transitoire, pour l'année scolaire 2022-2023, de répartition des charges entre Communes et Canton, les Communes financeront dès lors les sorties et camps scolaires des degrés primaires et le Canton ceux du secondaire.

→ Promotions

La fête des promotions s'est à nouveau tenue sous sa forme habituelle, après deux ans de pandémie. La fête a réuni enfants, corps enseignant, parents et Autorités lors d'une belle soirée chaude et remplie de joie. En journée, sur temps scolaire, les élèves ont profité de partager des moments festifs, avec un spectacle et des châteaux gonflables.

Lors de la partie officielle, les élèves de la 1 P à la 8 P se sont produits sur scène. Puis les 26 élèves de 8 P terminant leur scolarité primaire ont été félicités personnellement par l'Exécutif qui leur a remis à chacun un bon cadeau dans une librairie.

Les festivités de la soirée, organisées par la Commune et l'Amicale des sapeurs-pompiers ont permis à chacune et chacun de se retrouver dans une belle ambiance teintée de douceurs et de convivialités.



Formation

APERÇU DE L'ANNÉE 2022

Scolarité obligatoire

→ Prix postobligatoires

Pour clore l'année scolaire 2021-2022 et durant l'été, les Autorités communales ont remis des prix à trois jeunes domiciliés sur le territoire communal ayant obtenu avec excellence leur titre de fin de scolarité obligatoire :

- une étudiante pour sa maturité gymnasiale (Collège) ;
- une étudiante pour son diplôme CFC de l'école de culture générale (ECG) ;
- un étudiant pour son diplôme CFC de ferblantier.

→ Parascolaire / restaurant scolaire

L'encadrement des activités parascolaires est géré par le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), regroupant 42 des 45 communes genevoises.

Conformément aux statuts, la répartition financière est définie selon les critères pondérés du nombre d'enfants accueillis (75 %) et celui de la population (25 %). À la rentrée 2022, le nombre d'enfants inscrits était de 82 à midi et 38 le soir, soit des effectifs relativement stables par rapport à l'année précédente (88 et 42), dont la légère diminution s'explique par les effectifs scolaires.

Depuis 2018, le restaurant scolaire est entièrement géré et pris en charge par la Commune. Les collaborateurs en charge du service des repas sont, depuis septembre 2021, sous contrat communal. Ils ont servi, durant toute l'année 2022, plus de 6'200 repas.

Une animation surprise a été proposée au mois de juin 2022 : le repas du restaurant scolaire a été pris à l'extérieur, dans le périmètre de la zone sportive, où une grillade a été proposée pour le plus grand plaisir des petits et grands



Culture, sport et loisirs

APERÇU DE L'ANNÉE 2022

Encouragement à la culture

En 2022, les mesures sanitaires ont été levées petit à petit au fil des semaines. Les offres culturelles et les manifestations communales ont commencé à reprendre vie. Toutefois, plusieurs événements ont dû être annulés ou reportés.

- **4 février – Festival Antigél**

Pour sa douzième édition, le Festival Antigél est revenu à Aire-la-Ville avec une mission : surprendre le public en misant sur l'insolite... C'est dans une partie désaffectée de l'Usine des Cheneviers que Léonie Pernet a donné un concert unique dans ce cadre. La billetterie était épuisée pour cet événement pop et électro extraordinaire, malgré les contraintes sanitaires encore en vigueur à ce moment-là (pass sanitaire obligatoire).



- **11 mars – Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH)**

Les Communes de la Champagne avaient prévu d'accueillir ensemble, sur la commune d'Avusy, pour la 20^{ème} édition du FIFDH, un événement dans le cadre de ce festival. La projection d'un film sur l'engagement des jeunes à travers le monde, suivie d'un débat, a malheureusement dû, pour la deuxième année consécutive, être annulée. En effet, le Festival a choisi de réduire son périmètre de diffusion en se recentrant sur le territoire de la Ville de Genève uniquement, en raison des contraintes sanitaires.

- **21 mai – Soirée musicale à Aire-la-Ville**

Nous avons prévu d'organiser cet événement pour permettre à des musiciens aériens et locaux, mélangeant les genres et les générations, de se produire le temps d'une soirée à la salle Duvillard. Toutefois, nous avons malheureusement dû annuler cette soirée, en raison d'un désistement des artistes.

Culture, sport et loisirs

APERÇU DE L'ANNÉE 2022

Encouragement à la culture

- **16 au 25 septembre – Exposition de peintures aquarelles de Christiane Duperrier**
Ses œuvres poétiques peintes à l'aquarelle ont pris leur inspiration dans nos paysages champêtres et notre flore environnante.
- **11 au 19 novembre – Théâtre temps variable en soirée**
La Compagnie des Dédés, association communale, a malheureusement dû reporter une nouvelle fois ses représentations pour des raisons indépendantes de sa volonté.
- **9 décembre – Fête de l'Escalade**
Après deux ans d'annulation, enfin, nous avons pu organiser les festivités tant attendues avec l'école, les Racletous et l'APEALV : cortège aux flambeaux, animation musicale avec l'orchestre Lèche-Béton, disco pour les petits et les grands, soupe aux légumes, vin chaud, hot-dogs, raclette, marmite en chocolat, défilé de déguisement et la Mère Royaume ! La soirée fut belle !
- **18 décembre – Fenêtre de l'Avent de la Mairie**
Cette année, nous avons à nouveau proposé un moment convivial aux habitantes et habitants, par l'illumination de la fenêtre de la Mairie, participant ainsi à cet événement, organisé par l'Aire-de-Rien, reliant les 24 jours de décembre précédent Noël. Ce soir-là, vin et jus de pommes chaud, mandarines et chocolats ont été offerts aux personnes présentes. Le match de la finale de la coupe du monde de football ayant eu lieu au même moment, une transmission sur grand écran dans la salle du Conseil municipal a également été proposée.



Culture, sport et loisirs

APERÇU DE L'ANNÉE 2022

Bibliobus

	2020	2021	2022	ÉCART
Prêts Adulte	61	108	61	- 44 %
Prêts Jeunesse	927	1'777	1'983	12 %
Total prêts	988	1'885	2'044	8 %
Inscriptions Adulte	2	4	5	25 %
Inscriptions Jeunesse	1	1	2	100 %
Total inscriptions	3	5	7	40 %
Nombre de tournées	7	12	12	0 %
Moyenne prêts / tournée	141	157.1	170.3	8 %
Fréquentation	358	523	670	28 %
Nombre de personnes / tournée	51	43.6	55.8	28 %

24

Local d'exposition

Depuis 2016, les locaux de l'ancienne mairie, situés au cœur du village, étaient utilisés pour des expositions culturelles temporaires.

La guerre en Ukraine a bouleversé un certain nombre de certitudes et d'habitudes. En effet, toutes les Communes genevoises ont reçu un courrier du Canton qui recherchait des locaux pour loger des personnes réfugiées en provenance d'Ukraine. L'Exécutif, par acte de solidarité, a décidé de mettre à disposition ces locaux pour ce faire, n'ayant pas d'autre logement à proposer. L'Hospice général, qui gère le dossier au niveau cantonal, a souhaité privilégier d'autres lieux d'accueil d'urgence dans de grands espaces aménagés et n'est donc pas entré en matière pour ce logement temporaire.

Régulièrement, le Conseil municipal questionnait le sens de la mise à disposition de ce lieu et souhaitait pouvoir le mettre en location pour une entreprise locale, afin d'assurer des entrées financières communales. C'est la solution qui a été choisie, mettant fin ainsi à ce projet de local d'exposition.

Toutefois, l'Exécutif et la commission culture et manifestations étudient un nouveau concept pour permettre de continuer à faire vivre des projets culturels et particulièrement celui d'expositions, dans notre commune.

Culture, sport et loisirs

APERÇU DE L'ANNÉE 2022

Sport

Les associations sportives et de loisirs ont repris graduellement la plupart de leurs activités.

→ Sorties à la neige

En raison des incertitudes liées à la crise sanitaire et d'une très faible participation, aucune sortie à la neige n'a pu être organisée.

→ Entretien des terrains de sport

Suite à la promotion de la 1^{ère} équipe du IHC Aire-la-Ville en ligue A, le pourtour de la patinoire a dû être mis aux normes de la Fédération suisse de inline hockey (FSIH). Une barrière a été érigée pour assurer la protection tant des spectateurs, qui peuvent s'y accouder confortablement, que des joueurs.



25

Loisirs

→ Animations pour les Aîné-e-s

Le programme de nos seniors a repris son cours normal avec le traditionnel repas-loto au mois d'avril qui rencontre toujours un vif succès, nos jubilaires que nous avons fêtés comme il se doit à la mi-juin autour d'un excellent repas préparé par Scott Jenny (Jenny Traiteur), une magnifique excursion au cirque Knie suivie d'un repas convivial au début septembre, une journée aux Automnales en novembre et, pour terminer l'année en beauté, le succulent repas de Noël toujours très attendu, préparé par le chef Stéphane Taffonneau (Café du Levant) et animé par le dynamique groupe musical Suisse Chérie.

→ Subventions colonies de vacances

Les associations membres du *Groupe de Liaison genevois des associations de jeunesse GLAJ-GE*, proposant des camps ou colonies pour les enfants, ont été soutenues en 2022 pour 261 journées à raison de CHF 15.- / jour / enfant domicilié à Aire-la-Ville.

→ Emplacements communaux

Une nouvelle fois, il est important de relever les deux prix reçus lors du concours des communes fleuries. Cet embellissement a été réalisé pour la première fois à l'interne et nous a valu le 3^{ème} prix des communes de moins de 1'500 habitants et le 1^{er} prix des fontaines fleuries.

Concernant les travaux sur nos emplacements publics, rien à signaler à part la création d'une fosse à béton pour recevoir la benne à déchets verts.



Sécurité sociale

APERÇU DE L'ANNÉE 2022

Protection de la jeunesse – FASe

La Commune d'Aire-la-Ville contribue au dispositif de la FASe (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle) à travers un soutien aux actions collectives de travail social hors-murs du BUPP (bus unité prévention parcs) de la Champagne et particulièrement au projet de locaux en gestion accompagnée.

L'équipe de travailleurs sociaux hors murs (TSHM) du BUPP, par sa présence dans la région et par ses tournées, maintient et crée des liens avec des jeunes de la commune, sur notre territoire, mais également lors des ouvertures d'accueil libre au Forum Bernex et aux accueils de midi au cycle du Vuillonex (accueil à journée continue).

À Aire-la-Ville, un seul local en gestion accompagnée est disponible. Depuis 2021, c'est le même groupe de jeunes qui bénéficie de ce local, tout en respectant la convention signée avec le BUPP et la Commune.

La Commune participe également financièrement à la Grève Nautique à Versoix qui propose des activités nautiques gratuites pour les adolescents l'été et apporte un soutien financier au Jardin Robinson d'Avully par le biais d'une mutualisation financière entre les Communes de la Champagne



Sécurité sociale

APERÇU DE L'ANNÉE 2022

Prestations aux familles – Petite enfance 0 / 4 ans

→ Accueil des enfants en âge préscolaire

Avec l'ouverture de la crèche d'Aire-la-Ville au 1^{er} février 2022 et les neuf places réservées pour les enfants domiciliés sur le territoire communal, la Commune couvre un taux d'offre de places d'accueil collectif à prestations élargies de 34.6 % (ce taux était en 2021 de 7.4 % et correspondait aux deux places louées à la crèche de Confignon) et nous place en 8^{ème} position en regard des 45 communes genevoises, dont la moyenne cantonale est de 31.9 %.

	NOMBRE PLACES	TAUX D'OFFRE
Satigny	80.0	47.3 %
Genève-Ville	3'268.4	41.5 %
Collonge-Bellerive	123.4	41.3 %
Confignon	60.0	40.3 %
Plan-les-Ouates	225.0	40.0 %
Carouge	379.0	39.0 %
Meinier	22.0	37.3 %
Aire-la-Ville	9.0	34.6 %
Corsier	30.4	33.4 %
Cologny	88.0	32.7 %
Versoix	164.0	32.2 %
Total canton	4'449	31.9 %

Nous sommes fiers d'avoir pu ainsi développer notre politique de la petite enfance en faveur des familles.

La Commune d'Aire-la-Ville a financé quatre modes d'accueil pour les enfants en âge préscolaire, qui ont permis d'accueillir :

- Crèche de Confignon : quatre enfants pour les deux places d'accueil réservées pour notre commune (jusqu'à fin janvier 2022).

- Crèche d'Aire-la-Ville : 30 places, dont neuf places exclusivement réservées aux enfants domiciliés sur la commune.
- Garderie de Cartigny : trois enfants.
- Accueil familial / Le Couffin : dix enfants en accueil familial de jour de l'association intercommunale, où exerce une accueillante familiale aérienne sur les 22 que compte l'association.

→ Crèche d'Aire-la-Ville

Le 1^{er} février 2022, la crèche a ouvert ses portes permettant d'offrir 30 places d'accueil. L'équipe éducative, constituée courant 2021, a pris possession des locaux début janvier 2022 afin de se préparer à l'ouverture de cette nouvelle structure.

Cette première année d'exploitation a été réussie. Le bâtiment, réalisé par le bureau d'architectes Liengme Mechkat, offre des conditions d'accueil très agréables et confortables. Tant du point de vue pédagogique, administratif que financier, 2022 a été une réussite et a permis d'ajuster, si nécessaire, certains points qui le méritaient.

C'est avec plaisir que l'inauguration du bâtiment a enfin eu lieu le 17 septembre 2022 en présence des Autorités communales de la Champagne et de Confignon.

Pour assurer son fonctionnement, une Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville a été constituée et validée par le Conseil d'État. Il s'agissait pour Aire-la-Ville d'intégrer la Fondation existante de Confignon.



**Fondation
pour l'accueil
préscolaire**

Confignon – Aire-la-Ville

Sécurité sociale

APERÇU DE L'ANNÉE 2022

Aide sociale

→ Cap Emploi

Les jeunes d'Aire-la-Ville, en rupture de formation ou en recherche d'emploi/apprentissage, peuvent bénéficier des prestations de Cap Emploi / OSEO, structure intercommunale de la Champagne située à Bernex.

En 2022, cinq jeunes aériens – dont deux nouveaux dossiers – ont pu être accompagnés par les conseillères en insertion de ce lieu d'accueil, leur offrant ainsi un accompagnement dans leur projet professionnel à travers un ensemble de prestations destinées à favoriser leur entrée dans le monde du travail ou en formation.

→ Œuvres sociales

Différentes institutions, comme le CAS de Bernex (Centre d'action sociale) ou l'IMAD (Institution de maintien à domicile) sont financées conjointement par les Communes de la Champagne selon une clé de répartition définie.

Cela permet aux habitants d'Aire-la-Ville de pouvoir bénéficier de ces prestations. En 2022, près de 26 personnes ont ainsi pu être aidées.

Des associations œuvrant à Genève dans les secteurs de l'enfance, de la précarité, des discriminations et du handicap sont également soutenues.

→ Permanence sociale Pro Senectute

Suite au projet pilote d'une consultation sociale pour les seniors, menée de 2020 à 2022 avec les communes du Mandement, Avully, Cartigny et Aire-la-Ville, une nouvelle permanence mensuelle a vu le jour dans la Champagne depuis septembre 2022.

C'est à présent un bus social qui tient des permanences selon un planning défini dans les sept communes de la Champagne. Ce service de consultation sociale gratuit, pour les 60+, est un espace privilégié où vous trouverez informations, conseils et soutien dans les domaines de la santé, des assurances sociales, de l'aide à domicile ou encore de l'entrée en EMS.

Les assistantes sociales et assistants sociaux assurent un accompagnement social des seniors et de leurs proches gratuitement et en toute confidentialité, dans le cadre d'une relation d'aide basée sur l'écoute, le respect, la confiance et la dignité.

CAPEMPOI 
Insertion professionnelle pour jeunes



**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

Sécurité sociale

APERÇU DE L'ANNÉE 2022

Actions d'entraide à l'étranger – Aide humanitaire

Dans le cadre de la coopération au développement et de la solidarité internationale, Aire-la-Ville soutient les activités d'associations œuvrant dans des pays différents.

La Commune soutient depuis plusieurs années les mêmes associations qui ont un lien particulier avec Aire-la-Ville :

- **Burkina Faso**
École de formation à Pô
Association de communes de la Champagne



- **Inde**
Soutien accès à l'eau potable
Association Les amis du Tibet



- **Haïti**
Soutien agriculteurs
Association Kombit



- **Cameroun**
Centre hospitalier
Association Assamba



En 2022, l'aide humanitaire d'urgence a été accordée à la Chaîne du Bonheur lors de sa campagne de recherche de fonds en faveur de l'Ukraine.

Transport

APERÇU DE L'ANNÉE 2022

Routes communales

Diverses machines et du matériel ont été achetés pour permettre au responsable des espaces extérieurs d'effectuer les nombreuses et diverses tâches de son cahier des charges.

Il faut noter la pose des signalisations verticales et du marquage au sol dans les zones 20 et 30 – chemin du Vieux-Bac et rue du Vieux-Four.

Une grande campagne de réfection des divers chemins communaux en grave de calcaire a également été effectuée. Le résultat est très probant au vu du retour très positif de certains habitants.

Plusieurs bornes à incendie ont dû être réparées, la sécurité n'a pas de prix !



Mobilité douce

La Commune d'Aire-la-Ville soutient la mobilité douce, par l'octroi de subventions communales pour les vélos électriques et pour les abonnements annuels des transports publics, ainsi que pour le fonctionnement des Noctambus.

- Vélo électrique : 14 personnes ont bénéficié de cette offre.
- tpg-CFF / abonnement annuel : 101 juniors, 33 adultes et 12 seniors. Les Aériennes et Aériens sont toujours nombreux à utiliser le bus comme moyen de transport, notamment les plus jeunes. En 2022, 143 personnes ont bénéficié de la subvention communale pour l'achat d'un abonnement unireso annuel et 3 d'un abonnement général CFF. Le graphique ci-après permet de mieux illustrer la répartition des tranches d'âge.

Il est intéressant de préciser que sur l'ensemble de la population aérienne, 226 personnes ont un abonnement annuel unireso. En effet, il n'est pas possible de cumuler plusieurs subventions et certaines personnes peuvent privilégier par exemple celle de leur employeur ou toute autre entité.

Actions	Bénéficiaires
1 Adulte 2022	33
2 Senior 2022	12
3 Junior 2022	101
Actions	Bénéficiaires
Total	143



Note Graphique tiré du portail tpg communes.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

APERÇU DE L'ANNÉE 2022

Entretien

→ Espaces extérieurs

Pour la première année d'internalisation de l'entretien des espaces extérieurs, qui comprend également l'embellissement, la Commune peut se féliciter d'avoir obtenu deux prix au concours des communes fleuries.

Monsieur Fabrice Péclat, jusqu'en mai, et Monsieur Alexandre Masset, depuis juin, ont su mettre en valeur les différents sites. Il faut également retenir que les conditions météorologiques de la belle saison, chaleur et manque d'eau, ont rendu la tâche difficile au personnel, qui a dû arroser arrangements floraux, bacs et arbres jusqu'à trois fois par semaine.

→ Gestion des déchets

Deux conteneurs terriens de 5 m³ ont été remplacés devant la salle polyvalente par des conteneurs de 7 m³. Cela permettra lors des grandes manifestations d'avoir une certaine marge de manœuvre avec les ordures ménagères.

Relevons également, année après année, l'efficacité et le sérieux de l'entreprise Chevalley qui assume la gestion de la levée de tous les divers déchets communaux.

→ Travaux sur les collecteurs

- Intervention par une entreprise de vidange afin de déboucher un secteur de drainage vers le chemin de la Chenaz.
- Défrichage du Nant de Goy, comme chaque année, par une entreprise qui s'acquitte de cette tâche à notre entière satisfaction, ce qui permet d'éviter, lors des grosses crues, d'avoir de mauvaises surprises.

D'autre part, à la suite des directives du Canton, nous avons lancé la première étape de la mise à jour du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Cette mise à jour est un très gros dossier à traiter tant au niveau financier qu'au niveau du travail du bureau d'ingénieurs, de l'exploitant et de Monsieur Dominique Novelle, Maire, qui suit le dossier pour la Commune.

Cet entretien est une étape très importante dans la vie de nos collecteurs d'eaux usées et claires. Il va sans dire qu'il est appréciable que l'évacuation s'effectue correctement.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

APERÇU DE L'ANNÉE 2022

Environnement

→ Réseau agro-environnemental (RAE) de la Champagne – 2016-2023

La Commune d'Aire-la-Ville et l'association du RAE de la Champagne ont eu le plaisir de convier la population d'Aire-la-Ville, lors d'une matinée du mois de juin, à un atelier de découverte du monde agricole et de sa biodiversité avec des spécialistes faune et flore, sur la parcelle communale au lieu-dit « Chânières », dont la prairie et les arbres fruitiers sont exploités par Monsieur Christophe Bosson du Domaine d'Esize.



Lutte contre la pollution de l'environnement

→ Cité de l'énergie

Dans le cadre de sa politique en matière d'environnement et d'économies d'énergie, la Commune d'Aire-la-Ville, labellisée *cité de l'énergie*, a poursuivi l'assainissement de l'éclairage de ses bâtiments communaux : toutes les ampoules de l'ancienne école (standard et économique) ont été changées par des ampoules LED, permettant ainsi d'optimiser et économiser de l'énergie.



→ La Nuit est belle

Le vendredi 23 septembre 2022, Aire-la-Ville a participé à la troisième édition de *La nuit est belle !*, en éteignant son éclairage public pour une nuit.

Lors de cette action symbolique, nous nous sommes joints à l'ensemble des communes genevoises et transfrontalières du Grand Genève engagé dans la démarche.



Introduction du Maire

COMPTES ANNUELS 2022

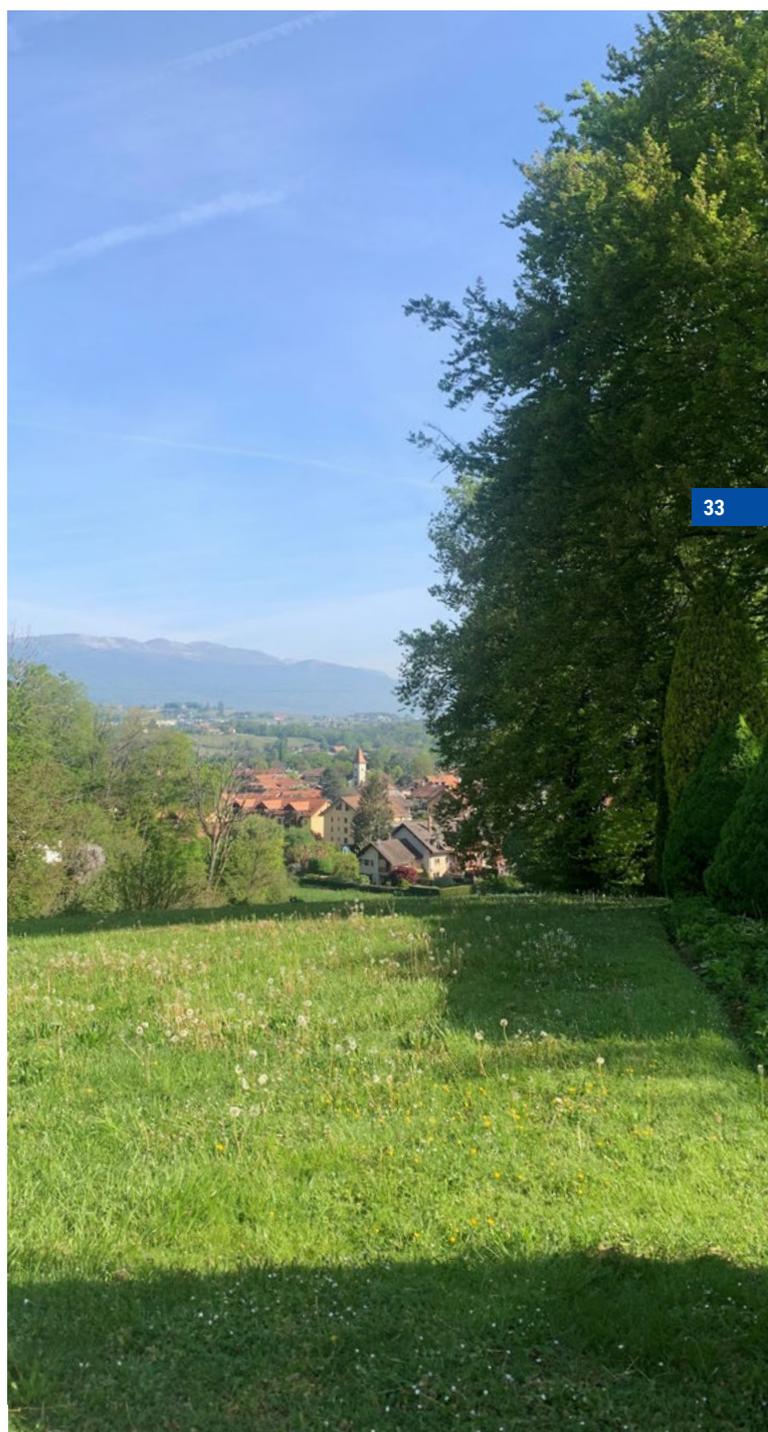
Les comptes 2022 de la Commune d'Aire-la-Ville bouclent sur un excédent de revenus du compte de résultats de CHF 171'275.51.

Les revenus fiscaux dans leur globalité ont diminué, notamment la rubrique d'impôts à la source et d'impôt sur les personnes morales.

Toutefois, il faut souligner que la Commune a pu intégrer dans ses comptes 2022 deux revenus non-monétaires du patrimoine financier importants qui ont permis de générer l'excédent de revenu :

- Biens immobiliers : conformément aux directives du plan comptable MCH2, la Commune doit, tous les cinq ans, réévaluer les biens immobiliers de son patrimoine financier. Cette réévaluation a été effectuée en 2022 et a permis d'inscrire dans les comptes 2022 une plus-value exceptionnelle et non-monnaire de CHF 330'000.-.
- Actions de la Banque cantonale de Genève (BCGe) : la valeur des actions de la BCGe du patrimoine financier au 31.12.2022 est plus élevée qu'en 2021, à savoir un gain non-monnaire de CHF 30'096.-.

Ces deux entrées exceptionnelles et non-monétaires ainsi que le non dépensé de plusieurs rubriques ont permis de combler des recettes fiscales moins importantes qu'estimées par l'administration fiscale cantonale (AFC) et d'intégrer les deux amortissements complémentaires votés en décembre 2022 (pour un montant de CHF 272'425.40) tout en conservant un excédent de revenu.



Bilan

ANNEXE 2 – COMPTES ANNUELS 2022

		BILAN AU 1 ^{ER} JANVIER 2022	BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022
1	Actif	30 959 634.18	30 858 669.98
10	Patrimoine financier	11 485 361.06	11 490 099.60
100	Disponibilités et placements à court terme	2 765 468.31	2 810 049.54
101	Créances	3 200 545.65	2 864 371.21
104	Actifs de régularisation	53 535.80	4 021.55
107	Placements financiers	254 432.00	284 528.00
108	Immobilisations corporelles PF	4 707 722.00	5 037 722.00
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	503 657.30	489 407.30
14	Patrimoine administratif	19 474 273.12	19 368 570.38
140	Immobilisations corporelles du PA	11 240 431.17	11 393 685.43
144	Prêts	6 768 857.10	6 453 857.10
145	Participations, capital social	1 237 832.85	1 247 832.85
146	Subventions d'investissements	227 152.00	273 195.00
2	Passif	30 959 634.18	30 858 669.98
20	Capitaux de tiers	7 738 852.91	7 466 613.20
200	Engagements courants	217 343.74	193 305.35
204	Passifs de régularisation	57 851.87	48 220.95
206	Engagements financiers à long terme	6 960 000.00	6 755 000.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et des fonds de	503 657.30	470 086.90
29	Capital propre	23 220 781.27	23 392 056.78
299	Excédent / découvert du bilan	23 220 781.27	23 392 056.78

Présentation échelonnée du compte de résultats

ANNEXE 3 – COMPTES ANNUELS 2022

	COMPTES 31.12.2021	BUDGET 2022	COMPTES 31.12.2022
Charges d'exploitation	3 535 414.59	5 014 776.30	4 762 682.74
30 Charges de personnel	743 556.50	869 807.00	835 199.14
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	1 599 766.97	1 566 564.00	1 364 690.81
33 Amortissements du patrimoine administratif	507 500.67	676 597.30	663 668.45
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	—	—	—
36 Charges de transfert	684 590.45	1 901 808.00	1 899 124.34
37 Subventions redistribuées	—	—	—
Revenus d'exploitation	3 461 095.24	3 838 016.00	3 679 347.82
40 Revenus fiscaux	3 012 777.57	3 264 819.00	3 113 353.17
41 Patentes et concessions	201 458.00	127 200.00	127 458.00
42 Taxes	102 682.82	225 900.00	231 933.94
43 Revenus divers	56 051.00	2 600.00	5 499.05
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	—	—	—
46 Revenus de transfert	88 125.85	217 497.00	201 103.66
47 Subventions à redistribuer	—	—	—
Résultat d'exploitation	74 319.35-	1 176 760.30-	1 083 334.92-
34 Charges financières	58 514.24	53 325.00	52 912.25
44 Revenus financiers	188 753.54	1 220 735.00	1 579 948.08
Résultat financier	130 239.30	1 167 410.00	1 527 035.83
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	55 919.95	9 350.30-	443 700.91
38 Charges extraordinaires	—	—	272 425.40
48 Revenus extraordinaires	—	10 000.00	—
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	—	10 000.00	272 425.40-
RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS	55 919.95	649.70	171 275.51

Compte de résultats

ANNEXE 4 – COMPTES ANNUELS 2022

	COMPTES 31.12.2021	BUDGET 2022	COMPTES 31.12.2022
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
TOTAL CHARGES	1 545 108.34	1 623 839.00	1 589 477.78
TOTAL REVENUS	67 266.35	15 600.00	23 290.77
01 Conseil municipal et Exécutif			
TOTAL CHARGES	241 268.75	210 390.00	198 498.40
TOTAL REVENUS	50 773.55	—	—
30 Charges de personnel	224 844.75	191 390.00	181 804.90
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16 424.00	19 000.00	16 693.50
43 Revenus divers	50 773.55	—	—
02 Services généraux			
TOTAL CHARGES	1 303 839.59	1 413 449.00	1 390 979.38
TOTAL REVENUS	16 492.80	15 600.00	23 290.77
30 Charges de personnel	483 463.55	611 126.00	616 632.25
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	483 049.30	466 000.00	439 166.18
33 Amortissements du patrimoine administratif	326 311.70	326 663.00	326 311.70
34 Charges financières	4 588.04	1 500.00	712.25
36 Charges de transfert	6 427.00	8 160.00	8 157.00
43 Revenus divers	80.80	600.00	161.55
44 Revenus financiers	16 412.00	15 000.00	23 129.22
1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE			
TOTAL CHARGES	192 127.92	244 755.00	196 134.33
TOTAL REVENUS	15 410.59	18 800.00	7 805.00
11 Sécurité publique			
TOTAL CHARGES	19 664.80	23 000.00	20 808.60
TOTAL REVENUS	720.00	1 000.00	2 500.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2 834.80	6 000.00	5 308.60
36 Charges de transfert	16 830.00	17 000.00	15 500.00
42 Taxes	720.00	1 000.00	2 500.00
14 Questions juridiques			
TOTAL CHARGES	16 593.10	19 800.00	19 088.90
TOTAL REVENUS	3 210.00	3 300.00	4 465.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 961.10	2 300.00	2 481.90
36 Charges de transfert	14 632.00	17 500.00	16 607.00
42 Taxes	3 110.00	3 000.00	4 415.00
46 Revenus de transfert	100.00	300.00	50.00

Compte de résultats

ANNEXE 4 – COMPTES ANNUELS 2022

	COMPTES 31.12.2021	BUDGET 2022	COMPTES 31.12.2022
15 Service du feu			
TOTAL CHARGES	136 924.77	183 955.00	138 793.93
TOTAL REVENUS	11 480.59	14 500.00	840.00
30 Charges de personnel	35 248.20	67 291.00	36 761.99
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	36 813.57	46 164.00	34 332.94
36 Charges de transfert	64 863.00	70 500.00	67 699.00
42 Taxes	–	4 500.00	840.00
46 Revenus de transfert	11 480.59	10 000.00	–
16 Défense			
TOTAL CHARGES	18 945.25	18 000.00	17 442.90
36 Charges de transfert	18 945.25	18 000.00	17 442.90
2 FORMATION			
TOTAL CHARGES	421 934.92	391 318.00	347 480.10
TOTAL REVENUS	67 209.04	82 617.00	65 796.50
21 Scolarité obligatoire			
TOTAL CHARGES	421 934.92	391 318.00	347 480.10
TOTAL REVENUS	67 209.04	82 617.00	65 796.50
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	242 924.35	207 800.00	164 462.10
33 Amortissements du patrimoine administratif	4.22	–	–
36 Charges de transfert	179 006.35	183 518.00	183 018.00
42 Taxes	52 592.04	68 000.00	51 179.50
46 Revenus de transfert	14 617.00	14 617.00	14 617.00
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS, ÉGLISES			
TOTAL CHARGES	371 904.75	389 081.30	367 243.01
TOTAL REVENUS	10 771.00	31 826.00	30 868.00
31 Héritage culturel			
TOTAL CHARGES	247.25	2 000.00	–
TOTAL REVENUS	–	1 000.00	200.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	247.25	2 000.00	–
32 Culture, autres			
TOTAL CHARGES	25 360.20	57 807.00	50 109.61
TOTAL REVENUS	9 711.00	10 626.00	10 598.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4 535.50	23 000.00	22 945.11
36 Charges de transfert	20 824.70	34 807.00	27 164.50
46 Revenus de transfert	9 711.00	10 626.00	10 598.00

Compte de résultats

ANNEXE 4 – COMPTES ANNUELS 2022

	COMPTES 31.12.2021	BUDGET 2022	COMPTES 31.12.2022
33 Médias			
TOTAL CHARGES	11 917.95	22 000.00	25 885.85
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11 917.95	22 000.00	25 885.85
34 Sports et loisirs			
TOTAL CHARGES	333 379.35	306 274.30	290 247.55
TOTAL REVENUS	1 060.00	20 200.00	20 070.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	222 140.05	175 500.00	160 128.25
33 Amortissements du patrimoine administratif	96 774.30	96 774.30	96 774.30
36 Charges de transfert	14 465.00	15 000.00	14 235.00
39 Imputations internes	–	19 000.00	19 110.00
42 Taxes	450.00	900.00	900.00
44 Revenus financiers	610.00	300.00	60.00
49 Imputations internes	–	19 000.00	19 110.00
35 Églises et affaires religieuses			
TOTAL CHARGES	1 000.00	1 000.00	1 000.00
36 Charges de transfert	1 000.00	1 000.00	1 000.00
5 SÉCURITÉ SOCIALE			
TOTAL CHARGES	199 337.40	1 555 650.00	1 538 738.85
TOTAL REVENUS	36 726.05	1 168 292.00	1 192 247.05
54 Famille et jeunesse			
TOTAL CHARGES	126 684.05	1 486 600.00	1 471 165.25
TOTAL REVENUS	36 726.05	1 168 292.00	1 192 247.05
33 Amortissements du patrimoine administratif	–	163 750.00	151 455.00
36 Charges de transfert	126 684.05	1 322 850.00	1 319 710.25
42 Taxes	34 870.05	143 500.00	167 130.05
44 Revenus financiers	–	1 023 000.00	1 023 000.00
46 Revenus de transfert	1 856.00	1 792.00	2 117.00
57 Aide sociale et domaine de l'asile			
TOTAL CHARGES	41 947.45	38 050.00	36 573.60
36 Charges de transfert	41 947.45	38 050.00	36 573.60
59 Domaine social, non mentionné ailleurs			
TOTAL CHARGES	30 705.90	31 000.00	31 000.00
36 Charges de transfert	30 705.90	31 000.00	31 000.00

Compte de résultats

ANNEXE 4 – COMPTES ANNUELS 2022

	COMPTES 31.12.2021	BUDGET 2022	COMPTES 31.12.2022
6 TRANSPORTS			
TOTAL CHARGES	362 364.21	329 953.00	416 050.51
TOTAL REVENUS	16 312.15	20 000.00	26 269.75
61 Circulation routière			
TOTAL CHARGES	340 829.31	306 138.00	387 516.01
TOTAL REVENUS	12 937.50	18 000.00	16 460.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	279 491.31	239 800.00	184 662.11
33 Amortissements du patrimoine administratif	61 338.00	66 338.00	66 055.00
38 Charges extraordinaires	–	–	136 798.90
44 Revenus financiers	12 937.50	18 000.00	16 460.00
62 Transports publics			
TOTAL CHARGES	21 534.90	23 815.00	28 534.50
TOTAL REVENUS	3 374.65	2 000.00	9 809.75
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 848.05	3 200.00	1 426.75
36 Charges de transfert	19 686.85	20 615.00	27 107.75
46 Revenus de transfert	3 374.65	2 000.00	9 809.75
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE			
TOTAL CHARGES	262 287.08	348 072.00	423 821.04
TOTAL REVENUS	26 596.65	120 250.00	95 238.90
71 Approvisionnement en eau			
TOTAL CHARGES	12 848.55	14 000.00	11 537.85
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12 848.55	14 000.00	11 537.85
72 Traitement des eaux usées			
TOTAL CHARGES	89 539.81	146 072.00	250 538.75
TOTAL REVENUS	14 250.00	114 250.00	87 101.40
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	66 467.36	123 000.00	91 839.80
33 Amortissements du patrimoine administratif	23 072.45	23 072.00	23 072.45
38 Charges extraordinaires	–	–	135 626.50
46 Revenus de transfert	14 250.00	114 250.00	87 101.40

Compte de résultats

ANNEXE 4 – COMPTES ANNUELS 2022

	COMPTES 31.12.2021	BUDGET 2022	COMPTES 31.12.2022
73	Gestion des déchets		
	TOTAL CHARGES	133 726.12	142 400.00
	TOTAL REVENUS	12 096.65	5 500.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	133 388.22	121 142.59
36	Charges de transfert	337.90	281.15
42	Taxes	6 900.00	2 800.00
43	Revenus divers	5 196.65	5 337.50
75	Protection des espèces et du paysage		
	TOTAL CHARGES	1 277.00	1 300.00
36	Charges de transfert	1 277.00	1 277.00
76	Lutte contre la pollution de l'environnement		
	TOTAL CHARGES	1 300.00	1 300.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1 300.00	1 300.00
77	Protection de l'environnement, autres		
	TOTAL CHARGES	23 595.60	43 000.00
	TOTAL REVENUS	250.00	500.00
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	21 595.60	35 743.70
36	Charges de transfert	2 000.00	2 000.00
42	Taxes	250.00	—
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE		
	TOTAL CHARGES	40 000.00	40 000.00
	TOTAL REVENUS	28 000.09	35 447.46
87	Combustibles et énergie		
	TOTAL CHARGES	40 000.00	40 000.00
	TOTAL REVENUS	28 000.09	35 447.46
36	Charges de transfert	40 000.00	40 000.00
44	Revenus financiers	28 000.09	35 447.46
89	Autres exploitations artisanales		
	TOTAL REVENUS	—	10 000.00
48	Revenus extraordinaires	—	10 000.00

Compte de résultats

ANNEXE 4 – COMPTES ANNUELS 2022

	COMPTES 31.12.2021	BUDGET 2022	COMPTES 31.12.2022
9 FINANCES ET IMPÔTS			
TOTAL CHARGES	198 864.21	164 433.00	188 184.77
TOTAL REVENUS	3 381 556.86	3 571 116.00	3 801 442.47
91 Impôts			
TOTAL CHARGES	13 653.45	–	31 233.65
TOTAL REVENUS	3 110 916.91	3 288 697.00	3 151 898.27
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	13 653.45	–	31 233.65
40 Revenus fiscaux	3 012 777.57	3 264 819.00	3 113 353.17
41 Revenus régaliens et de concessions	74 000.00	–	–
42 Taxes	3 790.73	–	1 969.39
46 Revenus de transfert	20 348.61	23 878.00	36 575.71
92 Conventions fiscales			
TOTAL CHARGES	84 958.00	80 108.00	90 351.19
36 Charges de transfert	84 958.00	80 108.00	90 351.19
93 Péréquation financière et compensation des charges			
TOTAL REVENUS	12 278.00	39 844.00	39 844.00
46 Revenus de transfert	12 278.00	39 844.00	39 844.00
96 Administration de la fortune et de la dette			
TOTAL CHARGES	100 252.76	84 325.00	66 599.93
TOTAL REVENUS	130 793.95	115 185.00	481 851.40
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	46 326.56	32 500.00	14 399.93
34 Charges financières	53 926.20	51 825.00	52 200.00
44 Revenus financiers	130 793.95	115 185.00	481 851.40
97 Redistributions			
TOTAL REVENUS	110.00	190.00	390.80
46 Revenus de transfert	110.00	190.00	390.80
99 Postes non répartis			
TOTAL REVENUS	127 458.00	127 200.00	127 458.00
41 Revenus régaliens et de concessions	127 458.00	127 200.00	127 458.00
TOTAL GENERAL			
TOTAL CHARGES	3 593 928.83	5 087 101.30	5 107 130.39
TOTAL REVENUS	3 649 848.78	5 087 751.00	5 278 405.90
	55 919.95-	649.70-	171 275.51-

Compte des investissements

ANNEXE 5 – COMPTES ANNUELS 2022

	COMPTES 31.12.2021	BUDGET 2022	COMPTES 31.12.2022
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
TOTAL DÉPENSES	51 900.00	54 200.00	54 200.00
TOTAL RECETTES	7 000.00	–	21 000.00
02 Services généraux			
TOTAL DÉPENSES	51 900.00	54 200.00	54 200.00
TOTAL RECETTES	7 000.00	–	21 000.00
56 Subventions d'investissements propres	51 900.00	54 200.00	54 200.00
63 Subventions d'investissements acquises	7 000.00	–	21 000.00
5 SÉCURITÉ SOCIALE			
TOTAL DÉPENSES	2 025 754.39	–	986 655.09
54 Famille et jeunesse			
TOTAL DÉPENSES	2 025 754.39	–	986 655.09
50 Immobilisations corporelles	2 025 754.39	–	976 655.09
55 Participations et capital social	–	–	10 000.00
6 TRANSPORTS			
TOTAL DÉPENSES	7 827.10	150 000.00	133 688.80
61 Circulation routière			
TOTAL DÉPENSES	7 827.10	150 000.00	133 688.80
50 Immobilisations corporelles	7 827.10	150 000.00	133 688.80
8 ÉCONOMIE PUBLIQUE			
TOTAL RECETTES	315 000.00	–	315 000.00
87 Combustibles et énergie			
TOTAL RECETTES	315 000.00	–	315 000.00
64 Remboursement de prêts	315 000.00	–	315 000.00
TOTAL GÉNÉRAL			
TOTAL DÉPENSES	2 085 481.49	204 200.00	1 174 543.89
TOTAL RECETTES	322 000.00	–	336 000.00
	1 763 481.49	204 200.00	838 543.89

Flux de trésorerie

ANNEXE 6 – COMPTES ANNUELS 2022

		MONTANT 2022	MONTANT 2021
01	Résultat total des comptes de résultats	171 275.51	55 919.95
02	+ Amortissement du PA et subv. d'investissement	944 246.63	513 927.67
03	+ Amortissement des prêts et participations du PA	0.00	0.00
04	- Augmentation / + diminution des créances	336 174.44	- 246 954.26
05	- Augmentation / + diminution des marchandises, approv. et travaux en cours	0.00	0.00
06	- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	49 514.25	- 3 960.70
07	+ Pertes / - bénéfices sur la vente du PF ou pertes/bénéfices de change	- 30 096.00	- 2 376.00
08	+ Pertes / - bénéfices réévaluation du PF	- 330 000.00	0.00
09	+ Augmentation / - diminution des engagements courants	- 24 038.39	119 780.55
10	+ Augmentation / - diminution des provisions	0.00	0.00
11	+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	- 9 630.92	- 10 645.72
12	+ Augmentations / - prélèvements d'engag. pour financements/fonds spéciaux	- 19 320.40	0.00
FTO	Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO)	1 088 125.12	425 691.49
13	+ Remboursement des tiers	0.00	0.00
14	+ Subventions acquises	21 000.00	7 000.00
15	+ Remboursements des prêts et de participations	315 000.00	315 000.00
16	+ Remboursements de subventions d'investissements propres	0.00	0.00
17	+ Subventions d'investissements à redistribuer	0.00	0.00
18	+ Recettes d'investissements extraordinaires	0.00	0.00
RI	Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	336 000.00	322 000.00
21	- Immobilisations corporelles	-1 110 343.89	-2 033 581.49
22	- Investissements pour le compte de tiers	0.00	0.00
23	- Immobilisations incorporelles	0.00	0.00
24	- Prêts et Participations	- 10 000.00	0.00
25	- Subventions d'investissements propres	- 54 200.00	- 51 900.00
26	- Subventions d'investissements à redistribuer	0.00	0.00
27	- Investissements extraordinaires	0.00	0.00
CI	Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-1 174 543.89	-2 085 481.49
FTI	Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA (FTI)	- 838 543.89	-1 763 481.49
30	- Achat de placements financiers et des immob. corp. du PF	0.00	0.00
31	+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF	0.00	0.00
32	- Achat des placements financiers et des immob. corp. du PF	0.00	0.00
33	+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF	0.00	0.00
FTP	Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF (FTP)	0.00	0.00
TOT1	Flux de trésorerie prov. de l'activ. d'invest. et de placem. (FTI+FTP)	- 838 543.89	-1 763 481.49
36	+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	0.00	- 145 074.65
37	+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	- 205 000.00	- 205 000.00
FTF	Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement (FTF)	- 205 000.00	- 350 074.65
TOT2	Variat. des liquid. et placements à court terme (FTO+FTI+FTP+FTF)	44 581.23	-1 687 864.65
100	Liquidités et placements à court terme au 01.01.n	2 765 468.31	4 453 332.96
101	Liquidités et placements à court terme au 31.12.n	2 810 049.54	2 765 468.31
TOT3	Variation des liquidités et placements à court terme	44 581.23	-1 687 864.65

Règles et principes

COMPTES ANNUELS 2022

Règles régissant la présentation des comptes

ANNEXE 7

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune d'Aire-la-Ville reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur l'administration des communes (LAC).
- Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC).
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département de la cohésion sociale (DCS).

Principes relatifs à la présentation des comptes

ANNEXE 8

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le canton. Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

→ Patrimoine financier

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du PF sont réévaluées à la valeur de remplacement lors du bouclage des comptes. Cette année 2022 a donné lieu à une réévaluation de CHF 330'000 des immeubles du patrimoine financier de la Commune.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes, soit celles figurant dans les procédures de bouclage des comptes. Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30 % du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le département.

Règles et principes

COMPTES ANNUELS 2022



Principes relatifs à la présentation des comptes

ANNEXE 8

→ Patrimoine administratif

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées

définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes.

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieure ou égale à CHF 100'000, soit dans le compte de résultats soit de l'activer au patrimoine administratif (en transitant par le compte des investissements). Les dépenses d'investissement supérieures à CHF 100'000 doivent obligatoirement être activées. La commune a choisi de comptabiliser au compte de résultats toutes les dépenses inférieures à CHF 50'000. Ces critères sont ceux utilisés depuis plusieurs années et figurant dans les procédures internes de la commune.

→ Passifs

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe. Une provision sur les estimations fiscales a été comptabilisée à hauteur de 30 % (sans changement par rapport à 2021), en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

→ Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les PP, PM et les chiens sont gérés par l'État de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

État du capital propre

ANNEXE 9 – COMPTES ANNUELS 2022

29	CAPITAL PROPRE	SOLDE AU 1 ^{ER} JANVIER 2022	AUGMENTATION	DIMINUTION	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2022
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0.00	0.00	0.00	0.00
2950	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0.00	0.00	0.00	0.00
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0.00	0.00	0.00	0.00
2960	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0.00	0.00	0.00	0.00
2961	Réserve de valeur marchande sur instruments financiers	0.00	0.00	0.00	0.00
298	Autres capitaux propres	0.00	0.00	0.00	0.00
2980	Autres capitaux propres	0.00	0.00	0.00	0.00
299	Excédent / découvert du bilan	23'220'781.27	1'527'035.83	1'355'760.32	23'392'056.78
2990	Résultat annuel	55'919.95	171'275.51	55'919.95	171'275.51
2999	Résultats cumulés des années précédentes	23'164'861.32	55'919.95	0.00	23'220'781.27
29	TOTAL	23'220'781.27	227'195.46	55'919.95	23'392'056.78

46

Commentaire

Le total des fonds propres a été augmenté par le boni réalisé durant l'année 2022.

Tableau des provisions

ANNEXE 10 – COMPTES ANNUELS 2022

	SOLDE AU 1 ^{ER} JANVIER 2022	CONSTITUTION OU AUGMENTATION	UTILISATIONS OU DISSOLUTIONS	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022 À COURT TERME	DONT PART DE PROVISION À COURT TERME
Provision pour reliquat fiscal	448'000.00	27'000.00	0.00	475'000.00	0.00

Commentaires

→ Provisions pour reliquat fiscal

Les provisions s'élèvent à 30 % de la totalité des créances fiscales de l'État de Genève et de la taxe professionnelle communale (TPC).



Tableau des participations

ANNEXE 11 – COMPTES ANNUELS 2022

	BCGe BANQUE CANTONALE DE GENÈVE	SIG SERVICES INDUSTRIELS DE GENÈVE	COFICOGE COOPÉRATIVE FINANCIÈRE DES COMMUNES GENEVOISES
Forme juridique	Société anonyme de droit public	Établissement de droit public	Société coopérative
Activités et tâches publiques	Banque cantonale. But principal de contribuer au développement économique du canton et de la région.	Fournir dans le canton de Genève l'eau, le gaz, l'électricité, l'énergie thermique, de valoriser les déchets ainsi que d'évacuer et de traiter les eaux polluées.	Faciliter la solution des problèmes financiers des communes genevoises.
Total du capital	360 millions de francs	100 millions de francs	137'000 de francs
dont détenu par la commune	0.05 %	0.225 %	0.365 %
Valeur d'acquisition de la participation	410'550	22'500	500
Valeur comptable de la participation	229'908 au PA et 284'328 au PF	22'500	500
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises et l'État de Genève	Communes genevoises et l'État de Genève	Communes genevoises
Participation que détient l'entité en propre	Capital Transmission SA Investissements Fonciers SA Dimensions SA Swiss Public Finance Solutions Loyal Finance AG Zurich BCGE Lyon C ^{ie} Foncière St Gothard SAS C ^{ie} Foncière Franco-Suisse Rhône Saône Léman Lyon Rhône Saône Courtage Lyon	EOS Holding SA Parco eolico del San Gottardo SA Securelec - Vaud SA Gaznat SA	—
Flux financiers de l'année (commune / entité)	Intérêts débiteurs Frais financiers Dividendes reçus Emprunts Liquidités déposées, Titres en dépôts	Charges énergétiques Intérêts s/ participation	Emprunts (ou remboursements) Intérêts débiteurs Frais financiers
Risques spécifiques	Risques bancaires	Risques énergétiques	—
Normes comptables appliquées par l'entité	PCB (Prescriptions comptables pour les banques) FINMA	IFRS	Comptabilité commerciale selon art. 957 à 962 CO
Résultat de la dernière année de l'entité	+ 125,2 millions de francs (2021)	+ 229,2 millions de francs (2021)	+ 2'009 francs (1.7.21 - 30.06.22)
Total du bilan de la dernière année de l'entité	28'294 millions de francs (2021) <i>dont 1'827 millions de francs de capitaux propres</i>	4'168 millions de francs (2021) <i>dont 2'043 millions de francs de capitaux propres</i>	1'847'685 francs (06.2022) <i>dont 1'472'290 francs de capitaux propres</i>

Tableau des participations

ANNEXE 11 – COMPTES ANNUELS 2022

	ACG ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES	GIAP GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR L'ANIMATION PARASCOLAIRE	SIACG SERVICE INTERCOMMUNAL D'INFORMATIQUE	CIDEC GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DES DÉCHETS CARNÉS
Forme juridique	Groupement intercommunal spécial	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal
Activités et tâches publiques	Défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes	Assurer l'accueil parascolaire facultatif des élèves de l'enseignement primaire public	Créer, développer et gérer en commun un système de gestion communale informatisé	Gérer un centre de collecte, de stockage, de tri, de conditionnement et d'acheminement des déchets carnés vers des centres spécialisés
Total du capital	–	–	–	–
dont détenu par la commune	–	–	–	–
Valeur d'acquisition de la participation	–	–	–	–
Valeur comptable de la participation	–	–	–	–
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises
Participation que détient l'entité en propre	–	–	–	–
Flux financiers de l'année (commune / entité)	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles
Risques spécifiques	–	–	–	–
Normes comptables appliquées par l'entité	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2
Résultat de la dernière année de l'entité	+ 522'739 F (2021) <i>sur un total de revenus de 5'094'317 F</i>	+ 2'674'065 F (2021) <i>sur un total de revenus de 83'024'601 F</i>	+ 300'648 F (2021) <i>sur un total de revenus de 9'097'231 F</i>	+ 12'622 F (2021) <i>sur un total de revenus de 1'054'188 F</i>
Total du bilan de la dernière année de l'entité	6'768'147 F (2021) <i>dont 2'190'600 F de capital propre</i>	21'603'101 F (2021) <i>dont 7'103'481 F de capital propre</i>	1'404'580 F (2021) <i>dont 1'223'986 F de capital propre</i>	3'951'816 F (2021) <i>dont 3'936'245 F de capital propre</i>

Tableau des garanties et des engagements conditionnels

ANNEXE 12 – COMPTES ANNUELS 2022

	CAUTIONNEMENT	CAP	DOTATION	GARANTIE
Nom de l'entité bénéficiaire	Fondation communale pour des logements "Les Chouettes"	CAP Prévoyance	Fondation petite enfance Confignon Aire-la-Ville	Groupement SIS
Propriétaires (les +) importants de cette unité	–	–	–	–
Typologie du rapport juridique	–	–	–	–
Flux financiers de l'année (commune / entité)	–	Primes assurances LPP	–	–
Prestations couvertes par la garantie	Cautionnement	Prévoyance professionnelle	Dotation	Garantie à l'égard de la CAP Prévoyance
Montant de la garantie au 31.12.2022	7'450'000	–	10'000	30'736
Date du vote du CM approuvant la garantie	09.12.1998 et 12.05.1999	–	22.06.2020	–
Risque (situation actuelle, taux couverture...)	–	–	–	–

Commentaires

→ Fondation communale pour des logements les Chouettes

La Commune cautionne les frais hypothécaires de cette dernière sur les immeubles.

→ CAP (caisse de pension)

La commune a garanti par délibération du 06.03.2013 les montants nécessaires pour le système de capitalisation partielle de la CPI pour ses employés mais aussi pour ceux des entités indiquées au point n°2 ci-dessous. Les données suivantes ont été fournies par la CAP (situation au 31.12.2021).

- Engagements de prévoyance de la commune : CHF 1'656'755.87.
- Liste des engagements de prévoyance des entités qui bénéficient d'une garantie de la commune. Les montants ci-après sont les engagements de prévoyance totaux des entités citées pour lesquels des garanties ont également été octroyées par les autres communes membres.
 - Engagements de prévoyance de l'ACG CHF 41'844'984.89
 - Engagements de prévoyance de CAP Prévoyance CHF 16'662'713.43
 - Engagements du Groupement SIS CHF 130'484'155.24
 - Engagements de prévoyance de la Caisse CHF 3'934'286'625.24

- Degré de couverture de la CPI au 31.12.2021, selon l'article 44 OPP2 : 86.51 %

Observations :

- Les engagements de prévoyance de la commune ne concernent que les engagements pour la commune.
- Les engagements de prévoyance pour le Groupement SIS concernent les engagements totaux de toutes les communes faisant partie de ce Groupement.
- Ces engagements de prévoyance ont été calculés par la CAP sur la base des comptes 2021 de la CPI, les comptes de l'année 2022 n'étant pas encore audités.

→ Fondation petite enfance Confignon Aire-la-Ville

Conformément aux statuts (article 5), validés par la commune d'Aire-la-Ville le 22 juin 2020, les Communes de Confignon et Aire-la-Ville participent pour moitié au capital de dotation.

→ Groupement SIS

Les Communes membres du Groupement SIS et conformément à la LPSSP (F4 05) sont garantes, pour son personnel, des engagements dudit groupement à l'égard de la CAP Prévoyance.

Tableau des immobilisations du patrimoine administratif

ANNEXE 13 – COMPTES ANNUELS 2022

DATES DES DÉLIBÉRATIONS	OBJET + CRÉDIT VOTÉ	DÉPENSES TOTALES	RECETTES TOTALES	AMORTISSEMENT CUMULÉ AU 31.12.2022	SOLDE AU BILAN AU 31.12.2022	AMORTISSEMENTS ÉCONOMIQUES 2022
26.02.18	Crèche / construction 4 150 000.00	4 192 598.54	0.00	139 753.00	4 052 845.54	139 753.00
26.02.18	Crèche / biens meubles 150 000.00	93 618.99	0.00	11 702.00	81 916.99	11 702.00
31.10.12	Nouvelle mairie 2 000 000.00	1 953 377.15	100 768.05	563 152.90	1 289 456.20	61 402.00
27.11.02	Salle polyvalente 8 930 000.00	9 161 773.05	1 211 740.00	5 300 949.00	2 649 084.05	264 909.00
14.05.13	Zone sportive 2 900 000.00	2 911 121.70	8 000.00	870 861.40	2 032 260.30	96 774.30
06.03.13	Aménagement Rue du Vieux-Four 1 850 000.00	1 840 149.35	0.00	552 042.00	1 288 107.35	61 338.00
18.11.15	Collecteurs Colline 750 000.00	723 942.05	80 721.65	161 507.15	0.00	23 072.45
16.11.16	FIDU 2017 48 200.00	48 200.00	0.00	8 035.00	40 165.00	1 607.00
15.11.17	FIDU 2018 43 500.00	43 500.00	0.00	5 800.00	37 700.00	1 450.00
19.11.18	FIDU 2019 51 000.00	51 000.00	0.00	6 800.00	44 200.00	1 700.00
11.11.19	FIDU 2020 50 100.00	50 100.00	0.00	3 340.00	46 760.00	1 670.00
14.12.20	FIDU 2021 51 900.00	51 900.00	0.00	1 730.00	50 170.00	1 730.00
14.12.21	FIDU 2022 54 200.00	54 200.00	0.00	0.00	54 200.00	0.00
22.11.21	Chemins du Vieux-Bac et Pré-Guillot 150 000.00	141 515.90	0.00	4 717.00	0.00	4 717.00
TOTAUX	21 178 900.00	10 495 752.84	1 401 229.70	7 630 389.45	2 684 965.43	671 824.75

Commentaires

→ Salle polyvalente

Un crédit complémentaires de CHF 231'733.05 a été approuvé le 12.09.2005.

→ Zone sportive

Un crédit complémentaires de CHF 3'121.70 a été approuvé le 16.11.2016, compte tenu d'une recette de CHF 8'000.-.

→ Crèche

Les deux crédits (construction et biens meubles) sont en cours.

→ Chemins du Vieux-Bac/Pré-Guillot

Le crédit est terminé.

Indications supplémentaires

ANNEXE 15 – COMPTES ANNUELS 2022

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

A. Gestion des risques financiers

L'Exécutif, avec la collaboration de la Secrétaire générale, est responsable des stratégies financières appliquées. Dans le cadre de ses activités, la Commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- au risque de marché (risque de taux d'intérêt) ;
- au risque de crédit (risque de contrepartie) ;
- au risque de liquidités.

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales.

La Commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

→ I. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La Commune considère qu'elle n'est pas

exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où :

- Ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses à Genève.
- Ses créances fiscales sont gérées par l'AFC qui dispose d'un service du contentieux. Par ailleurs, en fonction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert.
- Ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier et sont constituées uniquement par les locations de salles ou des facturations des restaurants scolaires (montants peu significatifs).

→ II. Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsque la Commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La Commune perçoit des acomptes mensuels de l'État de Genève au titre d'avance sur les encaissements de

créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. Ces dernières représentent la grande part du budget (env. 90 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est faible.

La Commune peut avoir recours pour financer ses investissements à des emprunts à moyen et long terme. Toutefois, les disponibilités sont actuellement suffisantes afin d'éviter l'emprunt. Par ailleurs, le plan financier quadriennal permet de gérer les liquidités et limiter le risque d'un manque de liquidités. Ce plan est actualisé régulièrement.

→ III. Risque de taux d'intérêt

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêts dans la mesure où sa (faible) dette est contractée en taux fixes.

→ IV. Risque de change

La Commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autre que le franc suisse sont très limitées.

B. Système de contrôle interne

Liste des procédures internes :

→ I. Achats

- les achats permettent de répondre à des besoins de la commune et correspondent au budget communal ;
- les achats réalisés respectent les directives et les compétences financières de cette dernière.

Les étapes pour les achats sont les suivantes :

Commande du matériel

Les commandes sont effectuées soit par la secrétaire générale soit par le personnel communal. Ils contrôlent si un budget est disponible pour ces achats. Dans le cas où le budget est

déjà atteint, le visa d'un membre de l'Exécutif est nécessaire. Dans tous les cas, pour un achat de plus de CHF 1'000.-, le visa d'un membre de l'Exécutif est nécessaire.

Réception des marchandises

Les personnes ayant ordonné les achats contrôlent ces derniers, visent les factures dans le cadre du *workflow* (GED Factures).

→ II. Fournisseurs

- les fournisseurs de la Commune figurent dans la liste des fournisseurs ;
- les documents fournis par le fournisseur sont conformes.

→ III. Factures

Depuis 2021, la Commune d'Aire-la-Ville a mis en place la gestion électronique des documents (GED) pour les factures. La facture suit le *workflow* des validations suivant :

- Scan
- Validation par la Secrétaire générale
- Validation par le membre du personnel qui a passé la commande
- Validation par le-la magistrat.e en charge du dicastère (dans le cas d'une facture de + CHF 60'000.- la facture doit être validée par deux magistrats)

Indications supplémentaires

ANNEXE 15 – COMPTES ANNUELS 2022

B. Système de contrôle interne (suite)

- Validation par le-la magistrat.e en charge des finances
- Imputation de la facture dans la rubrique correspondante
- Paiement de la facture

→ IV. Paiements

Le paiement des factures peut être effectué de deux manières différentes, soit par :

Banque (avec signature collective à deux)

La secrétaire générale effectue les différents paiements auprès de la Banque (Banque Cantonale de Genève, Banque Raiffeisen ou PostFinance) au moyen de ses accès personnels, et appose une première signature.

Un récapitulatif des paiements effectués est imprimé et servira au contrôlé desdits paiements avec le membre de l'Exécutif responsable des finances. Une fois ce contrôle effectué, il valide ensuite les paiements auprès de la Banque choisie, en y accédant au moyen de ses accès personnels, et en y apposant la deuxième signature nécessaire à la Banque pour exécuter les paiements.

Dès réception du relevé de la Banque, le montant débité sera vérifié et une copie du relevé sera classée avec les paiements.

Caisse

Il peut arriver que la secrétaire générale ou le personnel du secrétariat général rembourse des achats qui ont été effectués par du personnel communal ou membre de l'Exécutif en fonction des besoins de l'administration communale, ou verse une subvention communale / cadeau ou autre à une personne externe à l'administration communale.

Ces remboursements ne sont effectués que s'il y a des factures ou des quittances de caisse. Les montants sont ensuite remboursés, en cash ou par banque, aux personnes concernées.

Toutes les transactions sont notées dans le livre de caisse.

Le magistrat en charge des finances contrôle, au minimum deux fois par année, la correspondance entre le livre de caisse et la caisse.

→ V. Vérification des relevés bancaires, postaux et livre de caisses

Les relevés bancaires et postaux ainsi que le livre de caisses (principale et réception) sont vérifiés régulièrement par la secrétaire générale, ceci pour s'assurer que les soldes correspondent.

→ VI. Trésorerie

Les tâches suivantes sont effectuées par le membre de l'Exécutif responsable des finances et la secrétaire générale.

Gestion prévisionnelle de la trésorerie

- Suivi trimestriel de la trésorerie

Renouvellement d'un emprunt

- Contrôler les délibérations du Conseil municipal
- Contrôler les modalités d'emprunts
- Contrôler le calcul de l'emprunt, de l'amortissement et des charges d'intérêt
- Établir un tableau comparatif des offres

Nouvel emprunt

- Contrôler les délibérations du Conseil municipal
- Contrôler les modalités d'emprunts
- Contrôler le calcul de l'emprunt, de l'amortissement et des charges d'intérêt
- Établir un tableau comparatif des offres

Placement à court terme

- Contrôler les placements à court terme
- Contrôler le remboursement des placements venant à échéance

→ VII. Clôture

Les tâches suivantes sont effectuées par le membre de l'Exécutif responsable des finances et la secrétaire générale.

Planification :

- le respect des délais lors de la clôture des comptes ;
- le respect des délais lors de l'approbation des comptes par le Conseil municipal.

Clôture comptable :

- l'exhaustivité et la crédibilité des états financiers ;
- la prise en compte des recommandations émises par l'organe de contrôle ou les autorités lors de la clôture ;
- l'allocation des fonds spéciaux.

Établissement des états financiers :

- le bon respect de la législation relative aux états financiers.

Clôture des crédits d'investissements terminés :

- la clôture des crédits d'investissements à l'achèvement du projet concerné.

→ VIII. Subventions

Subventions pour l'aide au développement à l'étranger :

- La commission concernée alloue une subvention globale pour l'année qui sera gérée par le membre de l'Exécutif en charge du dicastère.

Subventions œuvres sociales, associations sportives et protections de l'environnement :

- La commission concernée alloue une subvention globale pour l'année qui sera gérée par le membre de l'Exécutif en charge du dicastère.

Subsides d'allocations sociales à des personnes physiques :

- Les éventuelles demandes sont tout d'abord dirigées vers le Centre d'action social (CAS). La commune ne traite que les demandes qui lui sont transmises par ce dernier.
- Seul le membre de l'Exécutif responsable du dicastère social a la charge de ces demandes.

Paiement et comptabilisation des subventions :

- Se référer ci-avant, facture et paiements.

→ IX. Charges sociales

- les salaires versés sont conformes au contrat signé ;
- les changements liés aux salaires sont pris en compte et correctement appliqués ;
- les salaires sont versés chaque mois ;
- les retenues des charges sociales sont effectuées correctement ;
- la gestion des salaires ne supporte aucune erreur.

Les tâches suivantes sont effectuées par la secrétaire générale.

Traitement des salaires. Tâches à effectuer en début d'année :

- annonce des salaires aux assurances sociales ;

Indications supplémentaires

ANNEXE 15 – COMPTES ANNUELS 2022

B. Système de contrôle interne (suite et fin)

- paramétrage servant au calcul automatisé des salaires ;
- contrôle des salaires à verser.

Tâches à effectuer mensuellement :

- contrôle des salaires mensuels (fixes et variables) ;
- préparer le bon de paiement des salaires ;
- libération des paiements avec la signature du membre de l'Exécutif responsable des finances.

Gestion des données personnelles :

- le respect de la confidentialité des données (LIPAD) ;
- les informations saisies pour tout nouveau collaborateur.

→ X. Budget : contrôle du respect de la législation applicable pour l'élaboration du budget

La secrétaire générale :

- S'assure que les rubriques budgétaires, y compris les annexes, respectent les bases légales et directives en vigueur (loi sur l'administration des communes LAC, du règlement d'application de la LAC (RALAC), des directives comptables du département en charge des communes, ainsi que des principes de la LGAF (art. 4 LGAF) en particulier) ;
- Vérifie que tous les documents exigés par le département en charge des communes, y compris la délibération relative au budget (deux natures / trois fonctions), ont été établis et les transmet au département dans les jours qui suivent le vote de la délibération relative au budget ;
- Procède aux chargements des documents sur la passerelle de transferts mise à disposition par l'État.

Élaboration du budget :

- Les membres de l'Exécutif et la secrétaire générale préparent le

budget. La secrétaire générale saisit les données budgétaires dans le logiciel comptable (OPALE).

- Les membres de l'Exécutif valident le budget.
- Les membres de l'Exécutif font des propositions de budget aux différentes commissions.
- Si nécessaire, la secrétaire générale modifie les données budgétaires dans le logiciel comptable (OPALE).
- La commission des finances étudie le budget et donne son préavis au Conseil municipal.
- Le Conseil municipal étudie le budget.
- Le Conseil municipal vote le budget.

→ XI. Taxe professionnelle communale (TPC)

- tous les contribuables assujettis à la TPC sont recensés ;
- les bordereaux de taxation sont envoyés dans le respect de la législation applicable ;
- les mesures nécessaires au paiement de la TPC par les contribuables assujettis sont mises en place.

La secrétaire générale s'occupe et contrôle :

Décision de prélèvement d'une taxe professionnelle communale :

- l'existence d'une délibération relative à la taxe minimum ou au dégrèvement total ou partiel de la TPC.

Établissement et tenue du rôle des contribuables TPC :

- l'exhaustivité du rôle de la TPC.

Taxation :

- la taxation de l'entier des contribuables inscrits au rôle ;
- le traitement des demandes de délais ;

- le traitement des demandes de réclamation ;
- l'exactitude des taxations.

Comptabilisation :

- la comptabilisation des taxes à percevoir durant l'année ;
- le traitement des demandes de remise d'impôts ou d'arrangement de paiement.

Gestion de la TPC :

- le respect du secret fiscal

→ XII. Validation du système de contrôle interne

La procédure relative au système de contrôle interne est validée à l'unanimité par les membres de l'Exécutif ainsi que par la secrétaire générale le 1^{er} mars 2023 et annule et remplace celle validée par l'Exécutif le 3 juin 2020.

Un système de contrôle interne a été introduit par la Commune en 2018. Les huit processus suivants ont été mis en place :

- Achats
- Débiteurs
- Trésorerie
- Elaboration budgétaire
- Clôture
- Subventions
- Charges salariales
- Taxe professionnelle communale

Ces processus ont été établis sur la base du *Guide du système de contrôle interne des Communes genevoises* mandaté par l'ACG, en les adaptant aux risques et à l'activité de la Commune.

Ils ont été mis en place afin de d'optimiser la qualité des prestations et la gestion communale mais aussi afin de minimiser les risques économiques et financiers inhérents à l'activité de la Commune.

C. Contrats de *leasing*

La commune n'a pas conclu de contrat de *leasings*.

Édition des indicateurs financiers

ANNEXE 16 – COMPTES ANNUELS 2022

DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	N-4	N-3	N-2	N-1	N	MOYENNE
	1,392.75	642.53	192.10	32.31	133.03	478.54
Valeurs indicatives	Plus grand que 100 : Haute conjoncture Plus grand que 80 : Cas normal Plus petit que 80 : Récession					
Définition	Le degré autofinancement est l'autofinancement exprimé en pourcentage de l'investissement net.					
Remarque	Les investissements ont été entièrement financés par l'autofinancement.					

DETTE BRUTE PAR RAPP. AUX REV.	N-4	N-3	N-2	N-1	N	MOYENNE
	183.89	177.00	179.35	196.65	132.11	173.80
Valeurs indicatives	Plus grand que 200 : Critique Plus grand que 150 : Mauvais Plus grand que 100 : Moyen Plus grand que 50 : Bon Plus petit que 50 : Très bon					
Définition	La dette brute par rapport aux revenus est l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants.					
Remarque	La dette brute de la Commune a diminué grâce à l'augmentation des revenus liés à crèche (communes partenaires). La valeur a de ce fait fortement diminué.					

DETTE NETTE EN CHF PAR HABITANT	N-4	N-3	N-2	N-1	N	MOYENNE
	2,453.27-	3,827.78-	4,271.53-	3,297.98-	3,510.90-	3,472.29-
Valeurs indicatives	Plus petit ou égal à 0 : Patrimoine net Plus petit que 1000 : Endettement faible Plus petit que 2500 : Endettement moyen Plus petit que 5000 : Endettement important Plus grand ou égal à 5000 : Endettement très important					
Définition	Ce ratio correspond à la dette nette (constituée des capitaux de tiers déduction faite du patrimoine financier) divisée par le nombre d'habitants.					
Remarques	Pas de modification par rapport à 2021.					

PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS NETS	N-4	N-3	N-2	N-1	N	MOYENNE
	2.79	2.53	2.23	1.03	0.69	1.85
Valeurs indicatives	Plus petit ou égal à 4 : Bon Plus grand que 4 : Suffisant Plus grand que 9 : Mauvais					
Définition	La part des charges d'intérêts est la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en pourcentage des revenus courants.					
Remarque	Le taux d'intérêt et le montant de la dette ont diminué.					

Édition des indicateurs financiers

ANNEXE 16 – COMPTES ANNUELS 2022

PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	N-4	N-3	N-2	N-1	N	MOYENNE
	3.67	8.06	22.56	40.48	22.22	19.40

Valeurs indicatives Plus petit que 10 : Effort d'investissements faible
Plus petit que 20 : Effort d'investissements moyen
Plus petit que 30 : Effort d'investissements élevé
Plus grand ou égal à 30 : Effort d'investissements très élevé

Définition La proportion des investissements correspond aux investissements bruts exprimés en pourcentage des charges totales consolidées.

Remarque Les investissements bruts de 2022 ont diminué mais comprennent encore la contribution au FIDU (CHF 54'200.00), la crèche (CHF 883'036.10) ainsi que la zone 20 aux chemins du Vieux-Bac et Pré-Guillot (CHF 133'688.80).

PART DU SERVICE DE LA DETTE	N-4	N-3	N-2	N-1	N	MOYENNE
	16.99	16.66	16.77	14.88	13.45	15.75

Valeurs indicatives Plus petit que 5 : Charge faible
Plus petit que 15 : Charge acceptable
Plus grand ou égal à 15 : Charge forte

Définition La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts en chiffres nets et des amortissements ordinaires, exprimés en pourcentage des revenus courants.

Remarque La Commune a un montant d'amortissement élevé compte tenu des travaux effectués les années précédentes.

TAUX D'AUTOFINANCEMENT	N-4	N-3	N-2	N-1	N	MOYENNE
	34.38	35.94	26.11	15.61	21.21	26.65

Valeurs indicatives Plus grand ou égal à 20 : Bon
Plus grand ou égal à 10 : Moyen
Plus petit ou égal à 10 : Mauvais

Définition Ce ratio correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants.

TAUX ENDETTEMENT NET	N-4	N-3	N-2	N-1	N	MOYENNE
	91.80-	123.65-	142.73-	124.35-	129.23-	122.35-

Valeurs indicatives Plus petit ou égal à 100 : Bon
Plus petit ou égal à 150 : Suffisant
Plus grand que 150 : Mauvais

Définition Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux.

Liste de suivi budgétaire

ANNEXE 17 – COMPTES ANNUELS 2022

FONCTION	DÉSIGNATION FONCTION	NATURE	DÉSIGNATION NATURE	BUDGET TOTAL	SOLDE	ÉCART +	JUSTIFICATIFS
02	Services généraux	30	Charges de personnel	611 126.00	616 632.25	5 506.25-	Heures supplémentaires administration et archivage
14	Questions juridiques	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2 300.00	2 481.90	181.90-	Cartes d'identité : établissement de plus de documents que prévu au budget / compensée par la rubrique des recettes des encaissements pour l'établissement des cartes d'identité.
33	Médias	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	22 000.00	25 885.85	3 885.85-	Site internet communal : surplus de charges pour la création du nouveau site internet
34	Sports et loisirs	39	Imputations internes	19 000.00	19 110.00	110.00-	Subvention non-monétaire : petite différence avec le budget prévu / compensée par la rubrique recette des subventions non-monétaires.
61	Circulation routière	38	Charges extraordinaires	0.00	136 798.90	136 798.90-	Amortissement complémentaire voté en décembre 2022 (chemins Vieux-Bac / Pré-Guillot).
62	Transports publics	36	Charges de transfert	20 615.00	27 107.75	6 492.75-	Transports publics: budget dépassé, suite à une demande plus importante de la population. Bornes électriques: budget dépassé suite à une demande grandissante / compensé par le remboursement du canton.
72	Traitement des eaux usées	33	Amortissements du patrimoine administratif	23 072.00	23 072.45	.45-	—
72	Traitement des eaux usées	38	Charges extraordinaires	0.00	135 626.50	135 626.50-	Amortissement complémentaire voté en décembre 2022 (collecteurs Dronde).
91	Impôts	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0.00	31 233.65	31 233.65-	Reliquat d'impôts et imputations forfaitaires non budgétés.
92	Conventions fiscales	36	Charges de transfert	80 108.00	90 351.19	10 243.19-	Communes françaises : contribution plus élevées que prévues.
96	Administration de la fortune et de la dette	34	Charges financières	51 825.00	52 200.00	375.00-	Dettes communales : budget des intérêts légèrement dépassé.

Rapport succinct de l'organe de contrôle

ANNEXE 18 – COMPTES ANNUELS 2022



Rapport de l'organe de contrôle sur les comptes 2022 à l'intention du conseil municipal de la commune d'Aire-la-Ville

Châtelaine, le 31 mars 2023

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels (bilan, comptes des résultats, compte des investissements, tableau de flux de trésorerie et annexes) de la COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

Responsabilité du Conseil administratif

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales cantonales et communales, incombe au conseil administratif, composé du maire et de deux adjoints. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre le Conseil administratif est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de contrôle

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux*. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclus la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

YFA

FIDUSAFE sa

Allée des Roseaux 4, 1219 Châtelaine

Tél. +41 22 329 17 17 | Fax. +41 22 329 08 09

Courriel: info@fidusafe.ch

Rapport succinct de l'organe de contrôle

ANNEXE 18 – COMPTES ANNUELS 2022



Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément aux dispositions légales et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions du Conseil administratif.

Recommandation

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Remarques :

Les comptes de la commune sont établis conformément au Manuel Comptable Harmonisé 2 (MCH2) depuis 2018.

Deux amortissements complémentaires approuvés par le Conseil municipal le 5 décembre 2022, et qui ont fait l'objet d'une délibération, ont été comptabilisés. Il s'agit :

- d'un amortissement complémentaire de CHF 136'798.90 concernant la zone 20, chemin du Vieux-Bac/Pré-Guillot
- d'un amortissement complémentaire de CHF 135'626.50 concernant le collecteur de la Dronde (un amortissement complémentaire concernant ce même investissement avait été prévu l'exercice précédent, mais n'avait pas été comptabilisé)

Ces deux opérations ont permis un amortissement complet des deux postes du patrimoine administratif.

FIDUSAFE S.A.

Yvette Favre Parmentier
Expert-Réviseur agréé
Réviseur responsable

FIDUSAFE sa

Allée des Roseaux 4, 1219 Châtelaine

Tél. +41 22 329 17 17 | Fax. +41 22 329 08 09

Courriel: info@fidusafe.ch

Le rapport détaillé peut être consulté auprès de la Mairie.

Rapport succinct de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 202
FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE, AIRE-LA-VILLE



Rapport succinct de l'organe de révision sur les comptes 2022 à l'intention du conseil de fondation de la Fondation communale pour le chauffage, Aire-la-Ville

Genève, le 15 mai 2023.

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels (bilan, compte de résultats, compte des investissements, tableau des flux de trésorerie et annexe) de la Fondation communale pour le chauffage, Aire-la-Ville, pour l'exercice 2022 arrêté au 31 décembre 2022.

Responsabilité des Membres du conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre le conseil de fondation est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de contrôle

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

FIDUSAFE sa

Allée des Roseaux 4, 1219 Châteline

Tél. +41 22 329 17 17 | Fax. +41 22 329 08 09

Courriel: info@fidusafe.ch

Rapport succinct de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2022
FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE, AIRE-LA-VILLE



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2022 arrêté au 31 décembre 2022 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2. Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires en l'espèce ont été respectées.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et de la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté que le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions du conseil de fondation a été adopté en 2020.

Recommandation

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un découvert de CHF 203'666.03. Nous vous incitons néanmoins à trouver une solution pour combler ce découvert.

FIDUSAFE S.A.

Y. Favre Parmentier
Experte-Réviser agréée

Annexe : comptes annuels (bilan, compte de résultats, compte des investissements, tableau des flux de trésorerie et annexe)

FIDUSAFE sa
Allée des Roseaux 4, 1219 Châtelaine
Tél. +41 22 329 17 17 | Fax. +41 22 329 08 09
Courriel: info@fidusafe.ch

Le rapport détaillé peut être consulté auprès de la Mairie.

Bilan

COMPTES ANNUELS 2022
FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE, AIRE-LA-VILLE

		31.12.21 CHF	31.12.22 CHF
1	Actif	7'045'440.58	6'443'733.94
10	Patrimoine financier	562'281.10	275'399.91
100	Disponibilités et placements à court terme	344'879.45	106'949.71
101	Créances	157'022.90	119'083.00
104	Actifs de régularisation	60'378.75	49'367.20
14	Patrimoine administratif	6'483'159.48	6'168'334.03
140	Immobilisations corporelles du PA	6'483'159.48	6'168'334.03
2	PASSIF	7'045'440.58	6'443'733.94
20	Capitaux de tiers	7'239'994.70	6'647'399.97
200	Engagements courants	420'843.60	183'042.87
204	Passifs de régularisation	3'000.00	10'500.00
206	Engagements financiers à long terme	6'816'151.10	6'453'857.10
29	Capital propre	-194'554.12	-203'666.03
299	Excédent / découvert du bilan	-194'554.12	-203'666.03

Les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de la Mairie.

Compte de résultats par nature

COMPTES ANNUELS 2022
FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE, AIRE-LA-VILLE

	RÉALISÉ 2021	BUDGET 2022	RÉALISÉ 2022
Charges d'exploitation	-877'479.00	—	-827'035.41
30 Charges de personnel	-1'335.00	—	—
301 Indemnités	-1'335.00	—	-1'335.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-561'318.55	—	-512'209.96
312 Alimentation et élimination	-431'775.65	—	-393'162.50
313 Prestations de services et honoraires	-36'122.05	—	-36'401.00
314 Travaux d'entretien	-72'792.85	—	-61'685.45
316 Loyers, leasings, fermages, taxes d'utilisation	-20'628.00	—	-20'961.01
33 Amortissement du patrimoine administratif	-314'825.45	—	-314'825.45
330 Immobilisations corporelles du PA	-314'825.45	—	-314'825.45
Revenus d'exploitation	905'684.10	—	825'423.50
42 Taxes	854'258.25	—	783'021.15
43 Revenus divers	11'425.85	—	2'402.35
46 Revenus de transfert	40'000.00	—	40'000.00
Résultat d'exploitation	28'205.10	—	-1'611.91
34 Charges financières	-31'934.00	—	-7'500.00
44 Revenus financiers	—	—	—
Résultat financier	-31'934.00	-	-7'500.00
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	-3'728.90	—	-9'111.91
38 Charges extraordinaires	—	—	—
48 Revenus extraordinaires	—	—	—
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	—	—	—
RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS	-3'728.90	—	-9'111.91

Les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de la Mairie.

Compte de résultats par fonction

COMPTES ANNUELS 2022
FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE, AIRE-LA-VILLE

	RÉALISÉ 2021	BUDGET 2022	RÉALISÉ 2022
8 Économie publique			
87 Combustibles et énergie			
873 Énergie non électrique			
TOTAL DES CHARGES	-909'413.00	—	-834'535.41
30 Charges de personnel	-1'335.00	—	—
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-561'318.55	—	-512'209.96
33 Amortissement du patrimoine administratif	-314'825.45	—	-314'825.45
34 Charges financières	-31'934.00	—	-7'500.00
TOTAL DES REVENUS	905'684.10	—	825'423.50
42 Taxes	854'258.25	—	783'021.15
43 Revenus divers	11'425.85	—	2'402.35
44 Revenus financiers	—	—	—
46 Revenus de transfert	40'000.00	—	40'000.00
TOTAL DES CHARGES	-909'413.00	—	-834'535.41
TOTAL DES REVENUS	905'684.10	—	825'423.50
RÉSULTAT	-3'728.90	—	-9'111.91

Les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de la Mairie.

Compte des investissements

COMPTES ANNUELS 2022
FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE, AIRE-LA-VILLE

	RÉALISÉ 2021	BUDGET 2022	RÉALISÉ 2022
8 Économie publique			
87 Combustibles et énergie			
873 Énergie non électrique			
TOTAL DES DÉPENSES	101'562.00	—	68'493.93
50 Immobilisations corporelles	101'562.00	—	68'493.93
TOTAL DES RECETTES	-121'339.15	—	-68'493.93
61 Remboursements	-121'339.15	—	-68'493.93
TOTAL DES DÉPENSES	101'562.00	—	68'493.93
TOTAL DES RECETTES	-121'339.15	—	-68'493.93

Les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de la Mairie.

Rapport de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2022
FONDATION « LES CHOUETTES »



MEMBER OF  SFAI

EUREX AUDIT SARL

Agréée auprès de l'ASR
N° 501 198

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de fondation de la

Fondation de la commune d'Aire-la-Ville pour la construction et la gestion de logements « Les Chouettes »

Aire-la-Ville

Chêne-Bourg, le 13 avril 2023

Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la **Fondation de la commune d'Aire-la-Ville pour la construction et la gestion de logements « Les Chouettes »**, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement et l'ensemble des annexes obligatoires fixées par le référentiel MCH2 pour l'exercice arrêté au **31 décembre 2022**.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel MCH2. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les

EUREX AUDIT SARL, Luxembourg, succursale de Chêne-Bourg

TVA N° CHE-109.472.009

Rue de Genève, 18 - Case postale 306 - 1225 Chêne-Bourg

Tél : +41 22 342 27 01 - Fax : +41 22 342 27 21 - E.mail : audit@eurexsuisse.com - www.eurex.swiss

Rapport de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 202
FONDATION « LES CHOUETTES »

comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au **31 décembre 2022** sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel MCH2 et aux statuts.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

EUREX AUDIT Sàrl
N° de registre 501198

Guillaume Belin
Expert-Réviseur agréé responsable

Annexes :

- Comptes annuels comprenant :
 - Bilan au 31 décembre 2022 d'un total de CHF 9'613'962
 - Compte de fonctionnement présentant un résultat de CHF 130'039
 - Annexe aux comptes

Bilan

COMPTES ANNUELS 2022
FONDATION « LES CHOUETTES »

		31.12.21 CHF	31.12.22 CHF
1	Actif	9'560'677.35	9'613'961.37
10	Patrimoine financier	9'560'677.35	9'613'961.37
100	Disponibilités et placements à court terme	1'206'638.35	1'181'548.84
101	Créances	—	—
102	Placements financiers à court terme	—	—
104	Actifs de régularisation	1'493.00	1'008.53
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	—	—
107	Placements financiers	—	—
108	Immobilisations corporelles PF	8'352'546.00	8'431'404.00
109	Créances envers les financ. spéciaux et fonds des capitaux de tiers	—	—
14	Patrimoine administratif	—	—
140	Immobilisations corporelles du PA	—	—
142	Immobilisations incorporelles	—	—
144	Prêts	—	—
145	Participations, capital social	—	—
146	Subventions d'investissements	—	—
148	Amortissements supplémentaires cumulés	6'483'159.48	9'613'961.37
2	PASSIF	9'560'677.35	5'074'281.90
20	Capitaux de tiers	—	—
200	Engagements courants	—	—
201	Engagements financiers à court terme	11'036.92	14'281.90
204	Passifs de régularisation	—	—
205	Provisions à court terme	5'140'000.00	5'060'000.00
206	Engagements financiers à long terme	—	—
208	Provisions à long terme	—	—
209	Capitaux de tiers	—	—
29	Capital propre	4'409'640.43	4'539'679.47
291	Fonds	1'000'001.00	1'000'001.00
294	Réserve conjoncturelle	—	—
299	Excédent/découvert du bilan	3'409'639.43	3'539'678.47

Les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de la Mairie.

Compte de résultats par nature

COMPTES ANNUELS 2022
FONDATION « LES CHOUETTES »

	31.12.21 CHF	31.12.22 CHF
Charges d'exploitation	245'801.37	179'567.09
30 Charges de personnel	29'088.85	25'159.80
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	216'712.52	154'407.29
33 Amortissements du patrimoine administratif	—	—
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	—	—
36 Charges de transfert	—	—
37 Subventions à redistribuer	—	—
Revenus d'exploitation	432'061.00	427'440.50
40 Revenus fiscaux	—	—
41 Revenus régaliens et de concessions	—	—
42 Taxes	—	—
43 Revenus divers	432'061.00	427'440.50
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	—	—
46 Revenus de transfert	—	—
47 Subventions à redistribuer	—	—
Résultat d'exploitation	252'493.91	181'639.13
34 Charges financières	52'622.80	51'731.54
44 Revenus financiers	138.55	131.45
Résultat financier	-52'484.25	-51'600.09
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	200'009.66	130'039.04
38 Charges extraordinaires	—	—
48 Revenus extraordinaires	—	—
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	—	—
RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS	200'009.66	130'039.04

Les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de la Mairie.

Compte de résultats par fonction

COMPTES ANNUELS 2022
FONDATION « LES CHOUETTES »

		31.12.21 CHF	31.12.22 CHF
F0	Administration générale		
	TOTAL DES CHARGES	179'567.09	245'801.37
	TOTAL DES REVENUS	432'061.00	427'440.50
F01	Conseil municipal et exécutif		
	TOTAL DES CHARGES	—	—
	TOTAL DES REVENUS	—	—
30	Charges de personnel	—	—
31	Biens, services et autres charges d'expl.	—	—
F02	Services généraux		
	TOTAL DES CHARGES	179'567.09	245'801.37
	TOTAL DES REVENUS	432'061.00	427'440.50
30	Charges de personnel	25'159.80	29'088.85
31	Biens, services et autres charges d'expl.	154'407.29	216'712.52
33	Amortissements du PA	—	—
43	Revenus divers	432'061.00	427'440.50
44	Revenus financiers	—	—
48	Revenus extraordinaires (dissolution prov. grands travaux)	—	—
	*** **		
F9	Finances et impôts		
	TOTAL DES CHARGES	52'622.80	51'731.54
	TOTAL DES REVENUS	138.55	131.45
F91	Impôts		
	TOTAL DES CHARGES	—	—
	TOTAL DES REVENUS	—	—
31	Biens, services et autres charges d'expl.	—	—
36	Charges de transfert	—	—
40	Revenus fiscaux	—	—
42	Taxes	—	—
F92	Conventions fiscales		
	TOTAL DES CHARGES	—	—
	TOTAL DES REVENUS	—	—
36	Charges de transfert	—	—
F93	Péréquation financière et compensation des charges		
	TOTAL DES CHARGES	—	—
	TOTAL DES REVENUS	—	—
36	Charges de transfert	—	—
F95	Quote-parts, autres		
	TOTAL DES CHARGES	—	—
	TOTAL DES REVENUS	—	—
46	Revenus de transfert	—	—
F96	Administration fortune et dette		
	TOTAL DES CHARGES	52'622.80	51'731.54
	TOTAL DES REVENUS	138.55	131.45
34	Charges financières	52'622.80	51'731.54
44	Revenus financiers	138.55	131.45
F97	Redistributions		
	TOTAL DES CHARGES	—	—
	TOTAL DES REVENUS	—	—
46	Revenus de transfert	—	—
	TOTAL DES CHARGES	232'189.89	297'532.91
	TOTAL DES REVENUS	432'199.55	427'571.95
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	200'009.66	130'039.04

Les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de la Mairie.

Flux de trésorerie

COMPTES ANNUELS 2022
FONDATION « LES CHOUETTES »

MONTANT 2022

	Résultat total des comptes de résultats	130'039.04
	+ Amortis. du PA et subv. d'investissements (planifiés, non planifiés, complémentaires)	—
	+ Amortissements des prêts et participations PA	—
	- Augmentation / + diminution des créances	—
	- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnement et travaux en cours	—
	- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	484.47
	+ Pertes / - bénéfiques sur la vente du PF ou pertes/bénéfices de change	—
	+ Pertes / - bénéfiques réévaluation du PF	—
	+ Augmentation / - diminution des engagements courants	—
	+ Augmentation / - diminution des provisions	—
	+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	3'244.98
	+ Augmentations / - prélèvements d'engagements pour les financements/fonds spéciaux	—
FTO	Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO)	133'768.49
	+ Remboursement des tiers	—
	+ Subventions acquises	—
	+ Remboursements des prêts et de participations	—
RI	Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	—
	- Immobilisations corporelles	-78'858.00
	- Investissements pour le compte de tiers	—
	- Immobilisations incorporelles	—
CI	Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-78'858.00
FTI	Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA (FTI)	- 838 543.89
	- Achat de placements financiers et des immob. corp. du PF (ct)	—
	+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF (ct)	—
	- Achat ds placements financiers et des immob. corp. du PF (It)	—
	+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF (It)	—
FTP	Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF (FTP)	—
TOT1	Flux de trésorerie prov. de l'activ. d'invest. et de placem. (FTI+FTP)	-78'858.00
	+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	—
	+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	-80'000.00
FTF	Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement (FTF)	-80'000.00
TOT2	Variat. des liquid. et placements à court terme (FTO+FTI+FTP+FTF)	-25'089.51
	Liquidités et placements à court terme au 1.1.2022 (nature 100)	1'206'638.35
	Liquidités et placements à court terme au 31.12.2022 (nature 100)	1'181'548.84
TOT3	Variation des liquidités et placements à court terme	-25'089.51

Rapport de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2022
FONDATION POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation de
Fondation d'intérêt public communal
pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville
Confignon

[FIDUCIAIRE CHAVAZ SA](#)

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville (ci-après « la fondation »), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2022 arrêtés au 31 décembre 2022 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans la note aux comptes 2022.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

 Membre d'EXPERTSuisse Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

Rue Jacques-Grosselin 8 • Case postale 1812 • 1227 Carouge - Genève • Tél. +41 (0)22 827 48 88 • Fax +41 (0)22 827 48 84
www.chavaz.ch • E-mail: info@chavaz.ch 1 | 2

Rapport de l'organe de révision

COMPTES ANNUELS 2022
FONDATION POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre l'exploitation de la fondation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 19 avril 2023

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA

Anthony Huguenin
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA

Lia Ferreira
Expert-réviseur agréée

2 | 2

Bilan

COMPTES ANNUELS 2022
FONDATION POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE

		31.12.21 CHF	31.12.22 CHF
1	Actif	134 935.45	392 068.22
10	Patrimoine financier	134 934.45	392 068.22
100	Disponibilités et placements à court terme	48 868.85	132 937.64
101	Créances	42 547.05	16 150.75
104	Actifs de régularisation	43 154.62	238 445.17
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	363.93	4 533.66
14	Patrimoine administratif	1.00	1.00
2	PASSIF	134 935.45	392 068.22
20	Capitaux de tiers	124 935.45	372 068.22
200	Engagements courants	75 223.50	272 931.57
204	Passifs de régularisation	49 711.95	99 136.65
205	Provisions à court terme	0.00	0.00
29	Capital propre	10 000.00	20 000.00
298	Autres capitaux propres	10 000.00	20 000.00

Les comptes détaillés peuvent être consultés auprès de la Mairie.

Compte de résultat par nature

COMPTES ANNUELS 2022
FONDATION POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE

	31.12.21 CHF	31.12.22 CHF
CHARGES D'EXPLOITATION		
30 Charges du personnel	2 466 311.00	3 597 137.45
300 Autorités et commissions	3 150.00	4 929.00
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1 987 378.35	2 901 321.40
305 Cotisations patronales	461 982.65	668 141.80
309 Autres charges de personnel	13 800.00	22 745.25
31 Charges de biens et services et autres charges d'expl.	447 450.97	670 156.66
310 Charges de matériel et de marchandises	31 006.40	38 276.26
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	7 465.98	14 286.50
312 Alimentation et élimination	24 500.00	36 794.05
313 Prestations de services et honoraires	135 894.84	187 218.65
314 Travaux d'entretien	65 249.40	83 672.30
315 Entretien des biens meubles et immob. incorporelles	708.80	2 547.75
316 Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	182 500.00	302 500.00
317 Dédommagements	0.00	381.00
318 Dépréciations sur créances	30.00	0.00
319 Diverses charges d'exploitation	95.55	4 480.15
33 Amortissements du patrimoine administratif	0.00	0.00
330 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	0.00	0.00
REVENUS D'EXPLOITATION		
42 Taxes	952 207.68	1 454 095.73
421 Émoluments administratifs	60.00	15.00
424 Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	443.30	472.55
426 Remboursements	951 704.38	1 453 608.18
46 Revenus de transferts	1 961 554.29	2 813 198.38
463 Subventions des collectivités publiques	1 961 554.29	2 813 198.38
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	0.00	0.00
RÉSULTAT FINANCIER	0.00	0.00
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	0.00	0.00
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE	0.00	0.00
RÉSULTAT TOTAL DU COMPTE DE RÉSULTATS	0.00	0.00

Compte de résultats

COMPTES ANNUELS 2022
FONDATION POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE

	COMPTES 31.12.2021	BUDGET 2022	COMPTES 31.12.2022
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
TOTAL CHARGES	378 848.07	488 044.89	582 621.97
TOTAL REVENUS	378 848.07	488 044.89	582 621.97
02 Services généraux			
TOTAL CHARGES	378 848.07	488 044.89	582 621.97
TOTAL REVENUS	378 848.07	488 044.89	582 621.97
30 Charges de personnel	349 773.25	424 956.89	523 179.22
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	29 074.82	63 088.00	59 442.75
42 Taxes	2 584.45	—	16 354.80
46 Revenus de transfert	376 263.62	488 044.89	566 267.17
5 SÉCURITÉ SOCIALE			
TOTAL CHARGES	2 534 913.90	2 643 424.85	3 684 672.10
TOTAL REVENUS	2 534 913.90	2 643 424.85	3 684 672.10
54 Famille et jeunesse			
TOTAL CHARGES	2 534 913.90	2 643 424.85	3 684 672.10
TOTAL REVENUS	2 534 913.90	2 643 424.85	3 684 672.10
5451 Confignon			
TOTAL CHARGES	2 534 913.90	2 643 424.85	2 627 287.95
TOTAL REVENUS	2 534 913.90	2 643 424.85	2 627 287.95
30 Charges de personnel	2 116 537.75	2 185 479.30	2 212 812.83
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	418 376.15	457 945.55	414 475.12
42 Taxes	949 623.23	906 800.00	1 061 571.5
46 Revenus de transfert	1 585 290.67	1 736 624.85	1 565 716.43
5451 Aire-la-Ville			
TOTAL CHARGES	—	1 139 847.12	1 057 384.19
TOTAL REVENUS	—	1 139 847.12	1 057 384.19
30 Charges de personnel	—	926 828.52	861 145.40
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	—	213 018.60	196 238.79
42 Taxes	—	414 550.00	376 169.41
46 Revenus de transfert	—	725 297.12	681 214.78
TOTAL GENERAL			
TOTAL CHARGES	2 913 761.97	3 131 469.74	4 267 294.11
TOTAL REVENUS	2 913 761.97	3 131 469.74	4 267 294.11

Flux de trésorerie

COMPTES ANNUELS 2022
FONDATION POUR LES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE À CONFIGNON ET AIRE-LA-VILLE

	MONTANT 2022	MONTANT 2021
Résultat total des comptes de résultats	—	—
+ Amortissement du PA et subv. d'investissement	—	—
+ Amortissement des prêts et participations du PA	—	—
- Augmentation / + diminution des créances	26 396.30	- 29 447.80
- Augmentation / + diminution des marchandises, approv. et travaux en cours	- 4 169.73	462.42
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	- 195 290.55	- 35 466.77
+ Pertes / - bénéfiques sur la vente du PF ou pertes/bénéfiques de change	—	—
+ Pertes / - bénéfiques réévaluation du PF	—	—
+ Augmentation / - diminution des engagements courants	197 708.07	2 440.71
+ Augmentation / - diminution des provisions	—	- 1 312.00
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	49 424.70	- 1 283.55
+ Augmentations / - prélèvements d'eng. pour les financements/fonds spéciaux	—	—
FTO Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO)	74 068.79	- 64 606.99
+ Remboursement des tiers	—	—
+ Subventions acquises	—	—
+ Remboursements des prêts et de participations	—	—
RI Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	—	—
- Immobilisations corporelles	—	—
- Investissements pour le compte de tiers	—	—
- Immobilisations incorporelles	—	—
CI Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	—	—
FTI Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA (FTI)	—	—
- Achat de placements financiers et des immob. corp. du PF	—	—
+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF	—	—
- Achat des placements financiers et des immob. corp. du PF	—	—
+ Vente des placements financiers et des immob. corp. du PF	—	—
FTP Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF (FTP)	—	—
TOT1 Flux de trésorerie prov. de l'activ. d'invest. et de placem. (FTI+FTP)	—	—
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	—	—
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	—	—
+ Augmentation / - diminution des autres capitaux propres	10 000.00	—
FTF Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement (FTF)	10 000.00	—
TOT2 Variat. des liquid. et placements à court terme (FTO+FTI+FTP+FTF)	84 068.79	- 64 606.99
Liquidités et placements à court terme au 01.01.n	48 868.85	113 475.84
Liquidités et placements à court terme au 31.12.n	132 937.64	48 868.85
TOT3 Variation des liquidités et placements à court terme	84 068.79	- 64 606.99



